

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 13 OCTOBRE 2008

La séance est ouverte à 9 H 40
sous la Présidence de Monsieur Eugène Caselli
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Impossible, mes chers collègues, de commencer ce Conseil communautaire de rentrée sans évoquer devant vous – et avec vous si vous souhaitez vous exprimer sur ce sujet – la crise financière et la récession dans laquelle entre notre économie.

Déjà, et les Maires parmi nous s'en inquiètent, l'Etat désargenté ne prévoit d'augmenter ses concours aux collectivités locales qu'au rythme de l'inflation : 2%. Et ce pour les trois prochaines années. Certaines dotations sont d'ores et déjà réduites, comme la dotation de solidarité urbaine. Pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement versée aux Communautés Urbaines, et dont le montant pousse les Communautés d'agglomération à se transformer en Communautés Urbaines mieux dotées (c'est ce que vient de faire la Canca à Nice), il est question à Bercy de la ramener aux alentours de 60 euros par an et par habitant...

Déjà, mes chers collègues, vous devez savoir que le produit de la fiscalité des ménages et des entreprises ne représente plus qu'un quart seulement du budget de fonctionnement des collectivités locales. Le reste provient pour l'essentiel des concours de l'Etat. Qu'ils viennent à diminuer sérieusement et la situation deviendra très difficile pour des collectivités qui, il faut aussi le savoir, assurent les trois-quarts de l'investissement public en France. Au risque de moindre contribution de l'Etat, s'ajoute la difficulté accrue d'obtenir du crédit bancaire, fût-ce des partenaires habituels des collectivités, que l'on voit aujourd'hui à la peine, comme l'a été il y a peu Dexia, et la hausse des taux d'intérêt des emprunts. Sans parler du poids de la dette sur les budgets des collectivités : la nôtre, accumulée en à peine huit ans, est déjà supérieure à un milliard d'euros...

Je vous laisse imaginer les répercussions sur les entreprises, c'est-à-dire sur l'emploi, si les marchés passés par les collectivités locales devaient diminuer trop sensiblement en volume, faute de financement...

Pour revenir à la crise qui secoue aujourd'hui durement le système financier et à la récession qui est en train de s'installer des deux côtés de l'océan Atlantique, les effets, n'en doutons pas, s'en font et s'en feront inévitablement sentir ici.

Si la crise dure, il faut ainsi s'attendre à un ralentissement de l'économie qu'on appelle résidentielle et du tourisme, les deux représentant 60% de nos emplois en PACA. Pouvoir d'achat réduit et confiance envolée risquent de conjuguer leurs effets pour toucher sérieusement la construction de logements, le commerce, les services à la personne, l'activité de l'hôtellerie-restauration.

Ce ralentissement pourrait être particulièrement sévère dans le secteur jusqu'ici très actif de la construction. Vous en connaissez les mécanismes : report de la décision d'acheter par un particulier ou un investisseur, par crainte de l'avenir immédiat, manque de solvabilité d'une demande qui reste pourtant forte, mais qui se retrouve écartée du marché par la hausse des taux de prêts bancaires et les conditions de plus en plus drastiques d'attribution de ces prêts.

Voilà pourquoi ce secteur de la construction devra être aidé par l'ensemble des moyens que nous pourrions mobiliser pour faire face à une éventuelle aggravation de la crise.

Pour ce qui concerne l'économie qu'on appelle réelle, la difficulté de trouver des financements via le crédit complique déjà sérieusement la gestion des entreprises. Parmi elles, au premier chef, les PME et les entreprises innovantes qui ont le plus besoin de crédits bancaires.

Une installation dans le temps de la crise s'accompagnerait automatiquement d'une contraction de la demande mondiale susceptible d'affecter nos autres moteurs économiques, ceux-là même sur lesquels nous comptons pour mener notre stratégie de développement : ce sont bien entendu, et ce n'est pas le Professeur Giraud et M. Morel qui me démentiront, l'économie de la connaissance, l'économie productive ou le transport logistique, autant de domaines directement confrontés à la concurrence internationale.

Néanmoins il faut moduler. Autant le tableau sur lequel pourrait s'écrire notre avenir paraît noir, autant, toutefois, la métropole marseillaise possède de sérieux atouts dans son jeu. Permettez-moi, mes chers collègues, de les évoquer brièvement. Nous sommes ainsi plutôt bien placés dans le processus d'union pour la Méditerranée : une œuvre de longue haleine et dont on n'entrevoit encore qu'imparfaitement les perspectives, certes, mais riche d'opportunités et de potentialités.

C'est ensuite la fusion en cours et, je crois, en bonne voie de nos universités : une étape indispensable pour améliorer la visibilité internationale de notre enseignement supérieur et de la recherche, et pour progresser dans cette économie de la connaissance dont la part doit absolument grandir dans l'activité de notre région encore trop orientée sur l'économie résidentielle. Dans cette perspective, la réussite du Plan Campus nous fait obligation de mieux assurer la desserte par les transports collectifs de nos facultés et centres de recherche. Je voudrais remercier ici publiquement à la fois le Professeur Giraud et Bernard Morel qui se sont saisis du dossier et m'ont fait parvenir une contribution argumentaire extrêmement sérieuse sur ce dossier.

La réforme portuaire qui s'engage doit être pour notre port l'occasion d'un vrai rebond et de gagner de précieuses parts de marché dans ce domaine clé de la mondialisation qu'est le transport logistique. Il nous appartient de soutenir la mise en place de cette réforme.

Le choix de Marseille Provence pour être la Capitale Européenne de la Culture en 2013 est une grande chance à saisir pour nous faire mieux connaître et reconnaître en Europe et au-delà.

Enfin, ne laissons pas passer les opportunités qui peuvent se présenter à nous. Je veux parler de la LGV qui doit absolument passer par Marseille. Il n'est pas possible mes chers collègues, d'oublier la deuxième ville de France sur le tracé ferroviaire le plus structurant de l'arc latin. Les conséquences économiques de cet « oubli », seraient d'une extrême gravité. Permettez-moi de dire ma grande satisfaction aujourd'hui de voir ce point de vue désormais partagé par tous les responsables politiques et économiques de notre région. Là encore, ce n'est qu'unis et d'accord, comme pour Marseille 2013, que nous ferons entendre notre voix et partager notre point de vue.

A court terme, il importe de mobiliser les partenaires du secteur bancaire et de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin que soient bien mises en œuvre localement les dispositions nationales facilitant l'accès au crédit des PME. On peut aussi soutenir les projets de développement dans les pôles de compétitivité, et étudier la mise en œuvre du programme de rachat des programmes immobiliers arrêtés par les opérateurs du logement social. Et il faut poursuivre les programmes d'investissements, par exemple dans le périmètre d'Euroméditerranée où l'essentiel des projets publics sont aujourd'hui bouclés et financés, ce n'est pas Guy Teissier qui me démentira.

A plus long terme, notre stratégie de développement passe par la poursuite de la politique d'accueil des entreprises et d'accompagnement des projets d'implantation. Elle passe encore par la mise sur le marché d'une offre foncière et immobilière répondant à l'éventail de la demande ; également par un soutien de l'innovation, via les technopoles, la création d'entreprises, des pôles de compétitivité, et de ce qui rapprochera les entreprises de la recherche.

Nous sommes donc résolus à garder le cap. Déterminés à continuer d'investir sur ces axes prioritaires, autant que nos moyens le permettront, notamment dans le cadre de la création de grands syndicats mixtes avec les agglomérations voisines, avec les collectivités locales et territoriales dans les domaines des transports, de l'économie et des déchets.

Mes chers collègues, pour relever les défis que nous lance cette crise d'une grande brutalité, nous avons localement une seule réponse et nous serons contraints de l'utiliser : nous devons impérativement nous entendre avec l'ensemble des partenaires des collectivités locales et territoriales, avec les autres Communautés d'agglomérations voisines, avec les institutions et le monde de l'entreprise, sur la perspective d'un développement collectif et harmonieux dans la durée, et quand on dit dans la durée, le mot est important. Seul ce développement harmonieux dans la durée peut nous permettre de faire face à la récession qui nous guette.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- Mes chers collègues, il était important lors de ce Conseil de Communauté d'aborder sur le fond, la crise que nous vivons, de voir comment le monde est touché, d'en mesurer les conséquences pour notre pays et bien sûr pour nos territoires dont la Communauté Urbaine.

Les élus doivent montrer, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, la mesure de leur responsabilité. Nous devons regarder la vérité en face. Une crise de confiance sans précédent ébranle l'économie mondiale. Cette crise est comparable à celle de 1929 dans ses mécanismes mais je crois cependant qu'elle est beaucoup plus grave. En effet, aujourd'hui les choses sont différentes. Toute crise née dans un pays entraîne une crise chez les autres et les oscillations sont de plus en plus fortes car ces mouvements résultent d'une spéculation réelle sur des actifs virtuels. Une énorme bulle est en train d'exploser.

Nous vivons aujourd'hui un moment historique, source de bouleversements majeurs. Nous allons notamment assister lentement à l'agonie de la toute puissance américaine, un peu comme on a pu voir s'écrouler Bruges au XIII

siècle et Venise au XVème. Le problème est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de successeur pour jouer le rôle des Etats Unis depuis plusieurs décennies.

Alors, il faudra modifier les institutions internationales en modifiant la composition du Conseil de Sécurité des Nations Unies, y accueillir des pays comme l'Inde, le Brésil, ou l'Indonésie, y faire siéger un pays africain. Il faudra modifier le fonctionnement du G8 et du G10.

Il faudra intégrer le fait que nous nous dirigeons vers une économie multipolaire ou le sud occupera une place décisive. L'Europe quant à elle, doit mettre en œuvre au plus tôt le Traité de Lisbonne et s'orienter vers la constitution d'un directoire européen.

Aucun des pays européens ne peut manœuvrer seul. Nous sommes passés brutalement d'une société fondée sur la confiance à une société fondée sur la peur.

Peur pour notre économie.

Peur pour nos emplois.

Peur pour notre pouvoir d'achat.

Il faut tout faire pour restaurer la confiance.

Contrairement à ce que croient certains, ce n'est ni la fin du monde, ni la fin d'un monde.

Bien sûr il faudra bien comprendre comment une crise immobilière strictement américaine a contaminé la planète financière et pourquoi elle est devenue une crise de l'action publique.

Pour la première question une certaine idée de la mondialisation s'achève avec la fin d'un capitalisme financier qui avait imposé sa logique à toute l'économie et avait contribué à la pervertir.

Faire comme s'il ne s'était rien passé serait aussi l'erreur historique.

Il nous faut un nouvel équilibre entre l'état et le marché, un nouveau rapport doit s'instaurer entre l'économie et la politique et ceci s'inscrit dans le droit fil du discours du Président de la République, Nicolas Sarkozy, le 25 septembre à Toulon.

La deuxième question concerne la capacité de peser dans cette crise. Il est clair que nous devons dire la vérité, on ne rétablit pas la confiance en mentant. Bien sûr, les responsabilités doivent être recherchées et les responsables de ce naufrage sanctionnés. L'impunité serait immorale.

Mais au-delà de cette nécessité, ce sont des sommets de crise pour la crise qui se multiplient.

Nous avons assisté à un week-end de mobilisation générale, avant hier à Washington, hier l'Eurogroup à Paris. Aujourd'hui, un Conseil des Ministres extraordinaire. L'Europe n'est pas à la traîne. Des décisions importantes sont prises sous l'autorité du Président de l'Union Européenne, Nicolas Sarkozy. Les prêts interbancaires sont garantis, cela permet de rétablir la confiance, entre les banques. Les banques européennes menacées seront systématiquement défendues, cela permet de rétablir la confiance pour les épargnants. La BCE pourra prêter pour des investissements privés. Cela permet de rétablir la confiance dans l'économie réelle.

Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont affiché une parfaite identité de vue. Angela Merkel s'est exprimée pour affirmer que cette action européenne coordonnée et cohérente est un signal important pour la puissance de la zone euro. Cela permet de rétablir la confiance sur l'unité du pouvoir politique.

Aujourd'hui, un Conseil des Ministres extraordinaire, va décider la mise en place d'une structure juridique permettant l'application immédiate dans notre pays de mesures internationales, ainsi qu'un nouveau collectif budgétaire.

Le monde bouge, l'Europe bouge, la France bouge, il s'agit donc pour nous ici à la Communauté Urbaine MPM, d'avoir un rôle actif. Je partage l'avis du Président de la République qui appelle à accélérer le rythme des réformes, non à le ralentir.

Nous devons conforter nos positions communes sur la LGV, sur l'Iter, sur les pôles de compétitivité et sur la réforme des universités ou Euromed. Nous devons nous retrouver sur la réforme portuaire, sur le traitement des déchets, sur la politique de transports de l'aire métropolitaine. Nous devons engager le chantier de la réforme de nos administrations locales.

M. Attali, dans son rapport, a souligné cette nécessité en rapprochant l'extrême difficulté de l'exercice car il touche les pouvoirs politiques, administratifs ainsi que les financements. Mais nous devons trouver un accord entre la majorité et l'opposition, entre le Gouvernement et le Parlement, entre le Sénat et l'Assemblée Nationale.

N'oublions pas l'objectif : la simplification, donc un frein sur les dépenses. Il faut arrêter les compétences partagées avec des financements croisés. Il faut tarir toutes les sources de complexité, d'incompréhension, de retard, et d'inefficacité que nos citoyens ne supportent plus.

Nous devons nous servir de nos atouts dont la zone euroméditerranée. N'oubliez pas que la Méditerranée est créditée de 5% de croissance, c'est-à-dire plus du double à l'heure actuelle que la France. Il faut nous y arrimer pour progresser. De plus, c'est le grand projet du Président qui a été porté sur les fonds baptismaux en juillet 2008 et que personne ne conteste.

Nous devons être prêts à saisir la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement avec la multiplication par quatre de nos capacités de transports en commun en site propre, les autoroutes ferroviaires, les autoroutes maritimes ; un milliard d'euros dans la recherche en matière de développement durable, et à l'horizon 2012, la mise en place du plan de rénovation des infrastructures des transports collectifs dans les grandes villes.

Nous devons profiter de Marseille Provence Métropole, Capitale Européenne de la Culture en 2013 pour montrer au monde notre énergie, nos projets, et nos compétences. Nous devons accueillir 10 millions de visiteurs, c'est l'occasion unique pour mobiliser toutes nos populations, toutes nos villes, au service de nos territoires et de notre regroupement.

Oui, nous pouvons être fiers de ce que nous sommes, de ce que nous avons fait, de ce qui fait notre force, de ce qui fait nos valeurs et nos racines, c'est-à-dire la Méditerranée.

Ensemble, réussissons cet événement fédérateur. Nous avons su investir pour avoir les infrastructures, nous avons su faire reconnaître nos savoir-faire

culturels. Nous nous mettons tous maintenant au service de la réussite de cet événement car les retombées directes pour l'emploi sur l'investissement, pour l'amélioration de la qualité de vie sont immenses. J'ai confiance dans nos capacités. Les vieilles idées et vieilles structures sont balayées. Nous devons être imaginatifs et audacieux.

Je suis déterminé avec mon groupe « Union Pour l'Avenir Communautaire » à servir cette noble cause et nous serons des acteurs majeurs de ce changement.

(Applaudissements)

Monsieur TEISSIER.- Mes chers collègues, après le Président Caselli, après Renaud Muselier, je souhaitais attirer votre attention sur la stratégie de développement économique que nous devrions poursuivre aujourd'hui sur le territoire de la Communauté Urbaine, dans un plan de long terme et ce, nonobstant le contexte actuel de crise financière.

Le développement économique, qui a pour objectifs d'améliorer d'une part la qualité de vie de nos concitoyens, et d'autre part de créer les conditions d'une attractivité favorisant la création de richesses et la croissance, regroupe l'ensemble des piliers qui ont fait l'objet de la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Mais aujourd'hui, nous constatons que cette dimension territoriale n'a de sens que si notre Communauté Urbaine établit des connexions avec des collectivités territoriales et au-delà, avec l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée.

Cette démarche qui me semble être constructive, nécessite une compréhension fine des évolutions du monde économique et de la mondialisation. Car la création de richesses endogènes ne suffira pas à assurer notre devenir économique.

Il nous faudra donc anticiper certaines tendances pour bénéficier d'un avantage concurrentiel vis-à-vis d'autres métropoles. Le rayonnement auquel nous pouvons prétendre, compte tenu des atouts majeurs et multiples de notre territoire communautaire, est plus que jamais à notre portée.

Ces atouts correspondent bien évidemment à notre identité méditerranéenne, à notre vocation portuaire, à la richesse de nos sites naturels, à nos zones franches, voulues par Jean-Claude Gaudin lorsqu'il était ministre, qui nous ont permis de redresser une situation économique difficile dans les années 90, à nos centres d'affaires situés sur le périmètre d'Euroméditerranée ou encore à nos Pôles de Recherche reconnus nationalement et dans toute l'Europe. Mais ils correspondent aussi à ce que j'appelle des opportunités de projets. Je veux bien entendu parler et cela, Monsieur le Président, c'est bien à l'Etat que nous le devons, de la Capitale Européenne de la Culture 2013, ou du Label Campus qui nous ont été attribués parce que nous avons défendu nos talents et nos compétences dans un esprit d'unité.

Dans le même sens, l'opération d'intérêt nationale Euroméditerranée, compte tenu de son positionnement géostratégique et de son ambition euroméditerranéenne, continue à rendre notre métropole attractive.

La clé de voûte de notre métropole, c'est précisément les orientations que nous prendrons dans les prochains mois pour définir une politique globale de développement économique. Et ces enjeux sont de taille lorsqu'il est question que la mondialisation des échanges profite à l'agglomération que nous défendons et où sont entrepris des prospects qui créent nos richesses et nos emplois qui doivent être mieux accompagnés dans leur implantation et leur vie quotidienne.

C'est pourquoi la priorisation de nos actions et de nos projets dans une politique économique de moyen et long terme doit être cohérente avec nos atouts, nos faiblesses, les effets positifs ou négatifs de la mondialisation et des situations financières internationales. Nous devons veiller à ce que l'interventionnisme de la Communauté Urbaine soit le plus efficient possible et contribue à consolider notre économie en articulant l'économie de la connaissance, l'économie productive, l'économie de la logistique et des transports, l'économie résidentielle, l'économie du tourisme et des loisirs.

Je souhaiterais aujourd'hui vous livrer ma conception du développement économique et les axes stratégiques pour le devenir de notre territoire.

Je vois quatre axes essentiellement :

1er AXE - Accompagner les projets et structurer une offre de services aux entreprises.

Le niveau d'attractivité de notre territoire métropolitain, compte tenu des atouts et opportunités de projets que j'évoquais, atteint aujourd'hui un niveau élevé. Mais cette attractivité à elle seule ne suffira pas à faire la promotion de notre territoire à l'adresse des acteurs économiques nationaux et internationaux. L'image de notre territoire doit s'exporter, être visible au-delà de notre métropole et de nos frontières. Mais aujourd'hui MPM ne dispose pas des ressources et structures nécessaires pour assurer à elle seule cette promotion. La mutualisation s'impose de fait.

En ce sens, je propose que soit déclinée une vraie stratégie de marketing territorial favorisant l'accueil et l'implantation d'entreprises avec l'ensemble des acteurs économiques les plus représentatifs de notre territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Chambre de Métiers, UPE 13, Port Autonome de Marseille, Etablissement Public « Euroméditerranée », et les branches professionnelles).

Cette démarche devra être complétée par la structuration d'une offre de services aux entreprises visant à les accompagner dans l'optimisation de leurs choix d'implantation, dans leur développement, leurs recrutements, et leurs relations avec les institutions et administrations. Il me paraît que le soutien aux PME doit être renforcé notamment en matière de financement et de détection avancée de leurs difficultés.

2ème AXE – Renforcer le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation par un effort budgétaire plus accru.

L'idée est bien évidemment de soutenir davantage nos filières d'excellence via les pôles de compétitivité et organiser la mise en réseau des petites et moyennes entreprises autour des donneurs d'ordres présents sur le territoire.

Il est question ici de l'organisation et de l'animation des clusters sur des secteurs d'activités porteurs comme l'aéronautique et la mécanique, l'audiovisuel et le multimédia, la grande et moyenne plaisance, la mode et les centres de relations clients. De faire émerger des projets collaboratifs de recherche et développement. La recherche dite partenariale doit être mieux structurée pour être mieux identifiée. Aussi, il me semble opportun de consolider le dispositif mis en place par MPM à destination des pépinières d'entreprises.

Ces pépinières, adossées à des filières, clusters et pôles de compétitivité, doivent pouvoir aider davantage les entreprises innovantes à accéder aux financements et s'ouvrir à l'international.

3ème AXE - Créer, développer l'offre foncière et immobilière.

Comme je l'indiquais à l'instant, le niveau d'attractivité économique de la métropole est aujourd'hui d'un très bon niveau. Aussi, cette attractivité doit s'accompagner d'une offre de bureaux et de locaux d'activités et de foncier à destination des prospects qui souhaitent développer leur activité sur les espaces économiques dédiés.

La collectivité publique, en cette période trouble, peut d'ailleurs servir d'amorce à des investisseurs. Vous l'avez dit tout à l'heure en ce qui concerne Euroméditerranée et le rôle de l'Etat et des collectivités. Pourquoi ne pas imaginer l'implantation de tous les services de la Communauté Urbaine en une unité de lieu sur le site d'Euroméditerranée par exemple ? Notre métropole est souvent en pénurie d'offre, c'est la raison pour laquelle il nous faut dynamiser cette offre d'immobilier d'entreprise. Car les chantiers programmés aujourd'hui ne suffiront pas à nous placer en position de force lorsque les affres de la crise financière auront cessé.

Le succès de la première phase d'« Euroméditerranée » pour ce qui concerne les activités tertiaires doit donc nous encourager à unir nos efforts pour donner toutes ses chances de réussite au projet d'extension de son périmètre et donner à ce pôle d'affaires international une taille critique européenne.

Mais l'enjeu se situe également dans les communes de la Communauté Urbaine ou notre bon niveau de maîtrise foncière et la qualité des zones d'activités actuelles et à venir doit compléter notre offre immobilière et foncière. C'est donc avec l'ensemble des Maires et notamment ceux de Saint-Victoret, Ensues, Marignane, La Ciotat concernés par ces projets qu'il nous faudra œuvrer pour poursuivre la structuration spatiale et thématique des zones d'activités.

4ème AXE - Soutenir et développer les filières d'activités « moteurs » de notre économie.

Le Port Autonome et la réforme qui va accompagner le redéploiement et la modernisation de ses activités sont un atout fondamental pour notre économie locale. Cinq milliards d'euros seront consacrés à ce projet. Il sera incontestablement un moteur majeur pour la croissance économique et la création d'emplois dans notre région.

De plus, il nous faudra trouver une solution pour massifier l'activité du fret ferroviaire en un endroit unique, à Marseille et près du Port. Ce qui implique de développer avec les opérateurs ferroviaires le meilleur projet répondant aux besoins logistiques. Dans ce contexte, je dois d'ailleurs rencontrer cette semaine le Ministre des Transports, M. Dominique Bussereau.

La filière du BTP doit être également soutenue par une politique active en faveur du logement.

La mobilisation des acteurs publics à cet égard est indispensable. L'accent doit être mis sur le logement social, et j'invite les bailleurs sociaux à respecter leurs engagements, ainsi que sur les logements à destination des personnes âgées, compte tenu de l'évolution démographique. Une autre priorité concerne les logements étudiants qui seront pleinement intégrés dans le cadre du Plan Campus et les programmes immobiliers qu'il faudra lancer en centre-ville puisque l'offre en la matière n'est pas adaptée aux besoins actuels. Je me permets d'ailleurs de vous annoncer que suite à mon entretien récent avec le Président de la Fédération Nationale du BTP, je travaille à l'établissement d'un partenariat privilégié entre le secteur du bâtiment et Euromed, pour que EPAEM soit en quelque sorte la vitrine des savoir-faire des métiers du bâtiment.

Marseille-Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 doit nous conduire à nous interroger dès à présent sur la structuration d'une économie de la culture et des loisirs si nous voulons que notre territoire soit reconnu comme un pôle culturel d'excellence.

Notre contribution à ce projet pourrait ainsi se concentrer sur une politique de développement touristique articulée aux infrastructures de transport. L'aire métropolitaine marseillaise doit se doter d'un maillage efficient en matière de transports en commun.

Il faut dans cette optique compléter les infrastructures déjà réalisées (tramway, rénovation de la gare Saint-Charles, pôle multimodal de Vitrolles-Les Aymards) en accélérant les projets en voie de réalisation notamment la création de la gare d'Arenc sur le territoire d'Euroméditerranée, qui reliera l'aéroport Marseille-Provence, par exemple à notre métropole urbaine.

Il sera tout aussi impératif d'anticiper des nouvelles filières de formation en prise directe avec le développement économique, touristique, de loisirs et de l'évènementiel.

Je souhaite également que le projet de réalisation d'un Palais des événements nous conduise à développer l'offre événementielle d'envergure internationale indispensable à notre attractivité.

En conclusion, mes chers collègues, la crise financière, avec ses conséquences que vous avez égrainées, nous impose un devoir d'adaptation et de réactivité pour permettre aux territoires, dont nous avons la charge, d'absorber au mieux les effets de la situation actuelle, mais aussi de créer les conditions du rebond le moment venu.

Cette réactivité pourrait conduire, par exemple, à ce que l'autorité publique, et notamment notre collectivité, honore plus rapidement les paiements à destination des opérateurs privés qu'elle sollicite et dont on connaît les difficultés actuelles en matière de trésorerie.

Je veux que vous soyez convaincus, et nos administrés avec, que notre agglomération dispose d'atouts que peu d'autres territoires en France ont. Je pense à ITER, je pense à la Capitale de la Culture 2013, je pense à Plan Campus, je pense à la réforme du Port, je pense au Parc National des Calanques, sans parler de l'Union pour la Méditerranée.

Ces atouts, il est de notre responsabilité de les organiser et de les exploiter.

La situation exige de nous de l'unité, de la responsabilité.

En un mot, soyons efficaces.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, tout d'abord, on ne peut que se réjouir des déclarations de haut niveau qui viennent d'être faites, aussi bien par vous-même, que par M. Muselier ou mon ami M. Teissier. Cependant, je voudrais y apporter modestement ma contribution. Ma contribution sera simple.

Je crois Monsieur le Président, mes chers collègues, que cette crise, dont nous n'allons pas essayer aujourd'hui puisqu'on le sait déjà, d'en déterminer les causes, nous impose un certain nombre de réflexions et d'actions. Je crois qu'il faut la voir avec réalisme et avec efficacité.

Réalisme, cela veut dire tout d'abord, qu'une fois de plus il ne faut pas compter sur l'Etat. Vous l'avez dit Monsieur le Président et je crois que vous avez raison. Objectivement, l'Etat est aujourd'hui très endetté. L'Etat a lui aussi des difficultés. Il nous accorde, quels que soient les gouvernements, les dotations qui s'imposent. Nous aurons ces dotations et nous les aurons, avec la correction de l'inflation et pas plus. Il va donc falloir que l'on compte sur nous.

L'efficacité, qu'est-ce que cela peut être ? Tout d'abord, je crois qu'il faut se réjouir des décisions qui ont été prises au niveau national et au niveau européen. Nous avons un réseau d'entreprises qui sont des PME. Ces PME ont besoin de crédits. A partir du moment où le crédit sera garanti dans un cadre interbancaire et que les banques centrales pourront, comme cela va être le cas, distribuer ce crédit directement aux entreprises, cela permettra de débloquer une situation qui, on le sait est difficile pour la trésorerie de ces PME. Mais l'efficacité, cela veut dire aussi

qu'aujourd'hui, il faut que nous travaillions dans l'urgence. L'urgence, ce sont tout simplement les projets qui ont été mis en place par la Communauté Urbaine, qui ont été mis en place par Marseille. Il va falloir faire avancer ces projets. Il faut faire en sorte qu'ils soient débloqués. Nous avons trop de situations de blocage. Il faut faire en sorte que l'on aille maintenant le plus vite possible.

Et des projets, vous savez qu'il y en a sur Euroméditerranée, il y a le Plan Campus, où l'on peut aller très vite. Il y a également le port et lorsque les opérateurs privés de manutention auront la maîtrise des terrains et pourront disposer du personnel indispensable, ils pourront travailler rapidement et faire les investissements qui s'imposent et ces investissements sont considérables. Il y a la LGV et il y a bien évidemment tout ce qui doit être fait dans le cadre de la Capitale Européenne de la Culture, c'est-à-dire la Villa de la Méditerranée, la fin du Silo et le MUCEM car finalement, nous devons faire en sorte que ces projets puissent être mis en chantier au plus vite. Il y a également, toute la construction qui est prévue. On a souvent, je l'entendais lors des différents débats au Conseil Municipal, critiqué la construction, mais aujourd'hui on s'aperçoit que lorsque la construction diminue, ce sont des emplois qui disparaissent et ce que je souhaite, c'est que maintenant, tous ensemble et d'un commun accord, on puisse faire en sorte d'activer ces projets dans l'intérêt des entreprises, de nos emplois et de la population.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour les deux dernières interventions, je vous demande d'être bref car l'heure avance.

Monsieur DIARD.- Merci Monsieur le Président. J'ai juste une question à vous poser qui concerne la crise financière puisque la crise financière, comme vous l'avez justement rappelé, touche la Communauté Urbaine, comme elle touche l'Etat et les collectivités territoriales dans l'ensemble.

Vous avez parlé tout à l'heure Monsieur le Président, de la crise qui touchait également le secteur de la construction. Ma question va concerner justement l'unité de valorisation et de traitement des déchets.

Comme vous le savez, les banques Dexia et Société Générale qui financent ce projet, face à cette attente et à cette situation de crise financière, peuvent faire monter la pression et d'autant plus, que nous sommes actuellement dans une situation juridique incertaine avec l'absence de nouvelle délibération concernant cette unité.

La convention qui lie la Communauté Urbaine avec ces établissements financiers est fragilisée et ces banques peuvent dans ce contexte tendu, à tout moment, vouloir remettre en question cette convention.

Ma question est donc simple Monsieur le Président, allez-vous lors du prochain Conseil de Communauté en novembre nous rendre compte des résultats de l'audit sur cette unité ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je serai très bref Monsieur Diard. Tout d'abord, il n'y a pas de situation juridique incertaine puisque le contrat qui nous lie à

Urbaser Valorga est toujours en cours. Ce contrat nous lie. Jusqu'à preuve du contraire, aucun juge n'a annulé ce contrat. Et nous n'en avons pas l'intention.

Deuxièmement, lorsque l'audit sera terminé, bien entendu, l'assemblée aura les résultats de l'audit et avant l'assemblée, la Commission adéquate. Si l'audit est terminé en novembre, vous aurez les résultats en novembre. Si l'audit est terminé début décembre, vous aurez les résultats à l'assemblée de décembre.

Dans cette affaire-là, je crois qu'il ne faut pas se presser car c'est un imbroglio à la fois juridique, financier, voire technique. Tant que nous n'aurons pas exploré toutes les pistes et toutes les pistes de négociation avec nos partenaires industriels espagnols, je crois qu'il ne faut rien précipiter. Voilà quelle est ma réponse.

Quant aux banques...

Monsieur DIARD.- Les banques sont pressantes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Elles sont pressantes, mais en raison de la situation financière. Elles ne sont pas pressantes sur la réalité du contrat. Elles savent très bien qu'il y a un contrat qui nous lie, elles n'ont pas d'incertitude par rapport au contrat. D'ailleurs, je l'ai écrit à l'entreprise espagnole.

Il est évident que la situation financière a touché Dexia et la Société Générale, mais cela relève de la responsabilité des banques et de la société qui a traité avec ces banques, ce n'est pas de la responsabilité de la Communauté Urbaine qui n'est pas liée à ces banques.

Monsieur BENZI.- Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président, je vous ai écouté attentivement lors de votre intervention préliminaire et une fois de plus, on a tout à gagner à vous écouter.

On a tout à gagner à vous écouter parce que vous avez fait une analyse que nous partageons sur la crise économique. M. Muselier a fait un brillant exposé ainsi que M. Teissier, conclu par M. Blum sur les grands projets de la Ville de Marseille. Vous avez parlé d'une chose, et c'est la raison pour laquelle j'interviens, à savoir le financement des collectivités territoriales.

Mon intervention, Monsieur le Président, a pour but de vous informer de ce qui s'est passé pendant 4 jours à Brest puisque j'y étais avec d'autres de nos collègues pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'assemblée générale des Communautés Urbaines de France.

Il y avait avec nous M. Habrant de Sausset-les-Pins et notre ami M. Magro. Nous étions à peu près 800. Je vous rassure mes chers collègues, sur 800, je crois qu'il n'y en avait que deux de la Droite réactionnaire capitaliste et, comme on était en Bretagne, catholique.

(Rires)

Donc, naturellement, nous avons écouté religieusement toutes les interventions qui d'ailleurs, Président Caselli, n'étaient pas tout à fait dans votre sens, puisque naturellement nous avons eu droit à l'antienne « l'Etat, l'Etat, l'Etat l'Etat... ».

Or, tout le monde sait qu'avec l'Etat, depuis 20 ans, nos financements, soit se sont stabilisés, soit, il faut bien le reconnaître, mes chers collègues, ont baissé. Je pense que personne ne va le contester.

Après avoir entendu ces procès, quelques uns de vos collègues réagissent et ont dit certaines choses. Je voulais en faire porter connaissance auprès de notre honorable assemblée. J'enlèverai naturellement l'intervention de Mme Martine Aubry, toujours aussi ravissante, toujours aussi charmante, toujours aussi ouverte, l'esprit ouvert, cela fait plaisir de voir cette dame !

Monsieur le Président, le Maire de Lyon, votre collègue, a fait une intervention remarquable en disant qu'effectivement c'est un constat que les finances se détérioraient dans toutes les Communautés Urbaines et que lui, à Lyon, qui a le mérite de l'ancienneté par rapport à nous, s'était penché sur ce problème. La Communauté Urbaine de Lyon travaille énormément avec les entreprises et fait un partenariat public privé, ce qui lui a permis de faire avancer beaucoup de dossiers. Il a ajouté qu'il fallait être attentif dans le contrôle de ces opérations de telle façon que l'un des deux partenaires ne soit pas lésé.

Je trouve que c'est une bonne idée et vous l'avez évoquée, Monsieur le Président. Naturellement, un de mes collègues l'a évoqué aussi.

Pour terminer, je ferai un bémol. Tout est politique Monsieur le Président. Le bémol est que l'on a regretté votre absence. Bien entendu, deux de vos directeurs ou trois sont venus, ils nous sont serrés la main. Nous devions être pestiférés car on ne les a plus vus. Je les ai vus au dîner, mais ensuite, nous ne les avons plus vus. Or, il y a une tradition républicaine qui fait que lorsqu'il y a des élus un peu importants, les fonctionnaires restent avec eux, mais on ne les a plus vus.

Le dernier bémol est qu'il y a eu un problème. Comme vous ne pouviez pas venir, ce que je comprends parfaitement, Monsieur le Président, vous avez désigné votre représentant, un des Vice-présidents délégués de la Communauté Urbaine, qui n'a rien trouvé de mieux, lors de son intervention en plénière et ça a été le seul, je dis bien le seul, d'attaquer le Maire de Marseille.

Je comprends bien que ce monsieur était plutôt venu pour représenter le Parti Communiste Français, mais il est très désagréable, quand on est dans une institution qu'un monsieur qui représente tout de même officiellement la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, fasse une intervention partisane et très inconvenante.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Benzi, sachez qu'avant de passer la parole à M. Magro, je trouve la fin de votre intervention tout à fait inconvenante pour M. Magro, dans sa qualité de représentant du parti communiste, il était là dans la délégation et c'était le seul Vice-président. Comme au dernier moment je n'ai pas pu venir, c'est normal que le Vice-président me représente, ne vous déplaie.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président je ferai rapidement une intervention en trois points.

Puisque l'on est quand même à la fin d'un débat où il y a eu pas mal d'interventions sur des questions de fond, j'ai trouvé tout à fait légitime et pertinent que vous interveniez pour resituer les débats budgétaires, fiscaux, financiers, économiques d'aujourd'hui et de demain dans leur contexte.

Je trouve légitime aussi que le conseiller délégué à l'économie, Président d'Euroméditerranée ait développé le volet économique. Toutefois, personne ne doit oublier ici que la situation de ces dernières semaines est directement liée aux

conséquences de l'ultralibéralisme porté au pinacle il y a encore peu. Je pense qu'il faut quand même faire attention à ne pas changer trop souvent de religion. Faut-il que la situation soit grave pour que le Président de la République lui-même en soit venu à dénoncer le capitalisme. C'est le premier point de mon intervention.

Effectivement, j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous représenter au sein des instances de l'Association des Communautés Urbaines de France. 10 Présidents sur 14 étaient présents. Il y avait quatre Vice-présidents, dont moi, et nous avons eu des réunions de travail extrêmement intéressantes. Je voulais vous dire, et c'est mon point de vue, qu'une décision majeure a été prise, celle de mettre en place des groupes de travail de l'Association des Communautés Urbaines de France associant les élus aux groupes de travail qui existent déjà entre les fonctionnaires, les Directeurs de Cabinet et les Directeurs Généraux des Services. De ce point de vue, je m'en suis déjà entretenu avec Antoine Rouzaud tout à l'heure puisque le premier groupe qui aura une réunion le 4 février concernera la question de la gestion de l'eau et je me suis permis de donner à M. Rouzaud l'ensemble des éléments. C'est le deuxième point de mon intervention.

Le troisième et dernier concerne l'intervention de M. Benzi. Là, j'hésite entre trois types de réponse. Effectivement, j'ai dit publiquement que bien que Vice-président du Sénat et Vice-président de l'UMP, le Maire de Marseille n'avait pas été en mesure d'apporter plus de 2.5% de financement au métro de Marseille. C'est exact, je le reconnais.

Sur ce qu'on appelle ensuite « l'attaque contre M. Gaudin », j'ai des rapports humains personnels suffisamment bons avec lui pour m'en entretenir personnellement le jour où ce sera l'occasion, il n'y a aucun problème. De toute façon, je pense qu'il y a plusieurs manières de monter les mayonnaises. Mais pour une bonne mayonnaise, je rappelle qu'il faut trois ingrédients et qu'il faut surtout qu'ils soient à la même température.

Donc, la première réponse est celle que je viens de faire. Je suis à la disposition de Jean-Claude Gaudin pour lui dire la vérité sur ce que j'ai dit sur lui.

La deuxième manière de répondre c'est : Jean-Marc Benzi, est-il bête, est-il méchant ou est-il les deux ? Aujourd'hui, j'ai ma réponse.

Ensuite, Monsieur le Président, j'ai lu dans la presse aujourd'hui que Benoît XVI avait l'intention de béatifier Pie XII, je vous propose de confier une mission à Jean-Marc Benzi sur cette question.

Monsieur BENZI.- Le ridicule ne tue plus, heureusement ! Quant aux insultes, c'est scandaleux Monsieur le Président que vous laissiez insulter un conseiller communautaire !

(Brouhaha, tumulte)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Benzi, il ne fallait pas commencer.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense que le débat que vous avez initié ce matin vaut mieux que cela.

Monsieur LE PRESIDENT.- Franchement, avec la qualité du débat l'on a eu, tomber là-dedans...

Monsieur MENNUCCI.- Je pense que le débat que vous avez initié ce matin vaut mieux que ce type de prurit qui n'a rien à faire dans cette salle.

Monsieur le Président, je voulais vous remercier d'avoir initié ce débat et dire brièvement deux choses.

Tout d'abord, ce qui est en train de se passer au plan international et au plan européen, je crois qu'il faut aussi être en capacité de le dire et regarder les choses en face, est quand même la démonstration que le capitalisme financier a échoué. Je crois que nous avons intérêt les uns et les autres à en prendre conscience. Quand je dis que le capitalisme financier a échoué, je ne suis pas en train de dire que le système des entreprises ou du capitalisme tel que nous l'avons connu et que l'on qualifie très souvent de capitalisme rhénan, parce que les usines étaient dans les pays où les ouvriers travaillaient et où les investissements se faisaient, celui-là, manifestement a disparu petit à petit au cours des années et peut-être que la solution, et nous ne sommes pas pour une étatisation de notre économie, mais sans doute, la solution pour nous est de revenir à de la régulation, à des règles.

Je me félicite et je ne veux pas que mes collègues de l'UMP le prennent pour une agression, mais aujourd'hui, nous entendons le Président de la République et un certain nombre de dirigeants internationaux qui, il y a encore quelques semaines, je ne dis pas quelques mois, étaient les thuriféraires du libéralisme le plus échevelé.

Une voix.- Et Delanoë !

Monsieur MENNUCCI.- Non, pas comme la Gauche Monsieur. Je pense que le mieux pour nous tous est d'assumer un certain nombre de choses.

Oui, il y a des choses qu'a fait la Gauche qu'elle n'aurait pas dû faire, mais je pense que vous auriez, vous aussi, la capacité à reconnaître les choses, nous aurions déjà tous fait un pas en avant.

Donc, la question aujourd'hui d'avoir ce capitalisme, on revient à un système de nationalisation. Rappelez-vous comme ce mot était encore dans votre bouche il y a quelques semaines synonyme d'horreur, de soviétisation.

Or, aujourd'hui, nous sommes tous ici, que nous soyons de Droite, de Gauche ou du Modem, convaincus que seul l'Etat est en capacité de réguler la situation et de redresser la situation.

Madame BERNASCONI.- Il vous propose de nationaliser les entreprises !

Monsieur MENNUCCI.- Soyons sérieux !

Madame BENASCONI.- Nous sommes gaullistes nous, Monsieur !

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Bernasconi, on sait ce que vous êtes, ce n'est pas la peine de le déclamer. Laissez parler l'orateur.

Monsieur MENNUCCI.- C'est une leçon pour nous tous. Je ne mets personne en cause mais quand il y a encore deux mois, les organismes internationaux, notamment ceux qui luttent contre la faim se sont vus donner une réponse par le G8 de ne pas trouver 10 milliards d'euros pour régler la question de la faim dans le monde et qu'aujourd'hui, on arrive à trouver 1200 milliards d'euros entre les Etats-Unis et l'Europe pour sauver les banques. Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose qui doit, quel que soit notre vote, nous faire réfléchir ? En ce qui me concerne, je peux aussi réévaluer ce que je pensais. Je crois que personne n'a rien vu, ce serait notre honneur de le dire, ou alors ceux qui ont vu, on ne les a pas écoutés et on les a minorisés et bien souvent, nous avons eu tort.

Alors, aujourd'hui, la question que vous posez Monsieur le Président est : quel est le lien entre cette crise qui secoue la planète et notre Communauté Urbaine. Nous avons des inquiétudes, je l'ai dit au Conseil Municipal de Marseille et je sais aussi que le Maire de Marseille partage ces inquiétudes, mais nous n'avons pas encore trouvé le ton de la réponse.

Quand nous voyons que rue de la République, Lehman Brothers a une grande partie des investissements par sa filiale Atémi, je crois qu'il serait bon que nous sachions aujourd'hui où nous allons réellement sur la rue de la République.

Quand je vois qu'une grande entreprise qui a fait faillite aux Etats-Unis, AIG, est le principal financeur d'une des tours Skyline Horizon 2013, qu'en est-il de cette tour ? Quand je vois que la banque Fortis est l'actionnaire principal de l'opérateur des Terrasses du Port, je me demande où en sont les Terrasses du Port ? Et je n'attends pas de réponse lénifiante, on peut répondre tout ce que l'on veut aujourd'hui. On peut me dire que Fortis est sauvé, que Dexia est sauvé, et je me tourne vers M. Teissier et le remercie de son intervention qui ne partait pas dans la stratosphère mais qui restait au niveau de la réalité de la Communauté Urbaine, car c'est bien de cela dont nous avons besoin, même si je ne partage pas exactement tout ce qui a été dit, la Commission a déjà fait un travail la semaine dernière et c'était utile. Est-ce que la Commission économique ne pourrait pas maintenant prendre point par point tous les investissements prévus à Marseille, regarder où en sont ceux qui avaient prévus ces investissements notamment quand il s'agit de fonds de pension ou quand il s'agit de fonds d'investissement pour éclairer la collectivité sur ce qui va se passer ?

Car ce qui est le plus important pour nous, c'est de regarder l'avenir franchement avec ce qui se profile et non pas de faire des postures politiques pour dire que tout cela est réglé. Je crois que rien n'est réglé. Le Gouvernement a fait un certain nombre de choses, nous allons voir comment cela fonctionne dans les mois qui viennent mais en tout cas, pour notre Communauté, la grandeur de la politique, c'est de regarder les choses en face.

Monsieur le Président, ce que nous souhaitons tous ici, c'est savoir où en sont exactement les investisseurs qui se sont positionnés à Marseille et dans la Communauté Urbaine pour faire un certain nombre de choses. Il me semble qu'il n'y a pas mieux que la Communauté Urbaine pour leur poser la question.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- J'aimerais que l'on arrête ce débat car nous avons une assemblée à tenir. J'ai fait un débat général, il y a eu de très belles interventions. Tout le monde s'est exprimé. Il y a eu un temps de parole entre les deux côtés de l'assemblée.

J'ai au moins dix demandes de parole, je ne peux pas les satisfaire.

Monsieur le Maire de Marseille peut intervenir ensuite, nous clorons le débat.

Monsieur GAUDIN.- Je souhaite intervenir pour aller dans le même sens que vous. Premièrement, s'il y a des questions à poser sur Marseille, faites-le au Conseil Municipal, mais n'exaspérez pas les Maires des communes autour de Marseille de débats marseillo-marseillais en permanence dans cette assemblée !

(Bravos, applaudissements)

Deuxièmement, je crois que vous avez fait une radioscopie juste et équitable. Il faut redire les chiffres, pour l'instant le chômage qui était en 1995 à 21,6% est à 12,5% aujourd'hui. A Marseille, on construit maintenant 5000 logements par an dont 3000 à prix maîtrisé.

Monsieur PAYAN.- Ce n'est pas un saint !

Monsieur GAUDIN.- Si ce jeune homme a besoin d'explications complémentaires, la politesse fera que d'abord il se taise et qu'ensuite, je les lui donnerai.

(Bravos, applaudissements)

Troisièmement, Monsieur le Président, il y a de cela huit ans, des élus de Gauche, qui ont cru qu'il y avait une « pompe à fric » au Conseil Régional, ont entamé une action en justice qui a duré huit ans et qui vient de se conclure par un non-lieu.

Alors, vous direz à Mme Guigou, qui un jour a tenu des propos inacceptables à l'Assemblée nationale, qu'elle se rétracte !

Voilà, Monsieur le Président ce que je voulais dire, ceci dit le débat a assez duré et vous avez raison de le conclure.

(Bravos, applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint.

Nous allons examiner l'ordre du jour.

Je commencerai par deux déclarations obligatoires.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour de cette séance.

Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 18 juillet 2008. Elles ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2008

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en pas, il est considéré comme approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

La Commission Spéciale chargée de l'élaboration du règlement intérieur s'est réunie trois fois, le 4 juillet, le 12 septembre et le 22 septembre 2008. Monsieur Bismuth, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur BISMUTH.- Monsieur le Président, mes chers collègues effectivement j'ai eu l'honneur de présider cette Commission. Je serai bref car il s'agit d'un sujet bien moins important que tout ce que je viens d'entendre ce matin.

Etaient membres de cette Commission, Jean Brunel, Jacqueline Durando, Robert Habrant, Patrick Magro, Myriam Mallia, Jean Montagnac, Madeleine Panchetti, Pierre Semeriva, Xavier Cachard, Roland Giberti, Bernard Jacquier, Jean-Louis Tixier et moi-même. Nous étions assistés de Chrystel Harms et d'Isabelle Arnould.

Nous avons tenu trois réunions extrêmement intéressantes et très courtoises, je dois le souligner. L'unanimité s'est faite sur la presque totalité du projet que vous avez dans vos dossiers, sauf sur un point. M. Semeriva souhaitait que le nombre nécessaire de conseillers pour constituer un groupe puisse être réduit à 5 alors que le projet en prévoit 10.

Il y a eu, comme je vous le disais, une unanimité quasi parfaite. C'est tout à fait normal car le règlement intérieur, c'est d'une part la compilation d'un certain nombre d'articles du Code Général des Collectivités Territoriales, de la jurisprudence du Conseil d'Etat et puis nous avons repris dans l'ensemble, l'ancien règlement intérieur.

Nous avons tenu compte, dans ce règlement intérieur, de la large place faite à l'opposition dans la gestion de notre collectivité et également du renforcement du pouvoir des Maires dans les prises de décision. C'est ainsi que la Conférence des Maires a été institutionnalisée et mensualisée.

Pour le reste, je n'insisterai que sur trois points. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut 10 membres pour constituer un groupe, les moyens donnés aux groupes sont au maximum de ce que prévoient les textes et un renfort du droit à la formation est prévu, notamment sur l'intervention de M. Magro.

Voilà les quelques observations que j'avais à faire.

Monsieur JACQUIER.- Lors de l'ancienne mandature, le règlement intérieur avait été préparé par une Commission qui était présidée à l'époque par Jean-Pierre Teisseire. Ce règlement intérieur avait été voté à l'unanimité. Pendant toute la durée du mandat, ce règlement a été appliqué avec la plus grande sérénité, la plus grande tranquillité. Il n'y a jamais eu de problème. Jamais personne n'a demandé la modification d'un quelconque article de cet ancien règlement intérieur, lorsqu'il a fallu au sein de cette Commission, accepter des changements.

Permettez-moi, Monsieur le Président, mes chers collègues, de dire que ce qui fonctionne bien, on ne le touche pas et qu'il y a assez de choses à réformer, il y a assez de choses qui ne fonctionnent pas bien pour qu'on ne touche pas au moins à ce qui fonctionne bien.

Cela a fonctionné à merveille, jamais rien ne peut être trouvé pour dire que l'ancien règlement a mal fonctionné. Nous partons de l'idée que ce qui fonctionne bien ne doit pas être touché, nous disons que les modifications apportées par le nouveau règlement intérieur à l'ancien règlement intérieur ne sont pas justifiées.

L'esprit de la modification générale apportée au nouveau règlement par rapport à l'ancien, consiste, Monsieur le Président, vous ne vous en êtes peut-être pas rendu compte parfaitement, à vous donner plus de pouvoir.

Il n'était pas apparu au cours de l'ancien mandat, que les pouvoirs du Président dans l'ancien règlement intérieur étaient insuffisamment prévus et protégés par le règlement pour pouvoir nécessiter aujourd'hui une réforme.

Monsieur le Président, nous n'avons pas le sentiment que vous manquez de pouvoir avec l'ancien règlement. Nous pensons que les choses s'étaient bien déroulées avec l'ancien Président et il n'y a aucune raison qu'elle ne puisse pas se dérouler de la même manière avec vous.

D'ailleurs Monsieur le Président, nous sommes intimement convaincus que ce nouveau règlement n'est pas nécessaire pour vous même.

Avec cela Monsieur le Président, il n'est pas question d'entamer un débat de conflit ou d'opposition, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons.

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est la loi qui nous oblige à voter un règlement intérieur au début de chaque mandature, et en aucun cas, le nouveau règlement ne prévoit des prérogatives exagérées du Président. Ces prérogatives découlent du Code Général des Collectivités Territoriales et mon groupe votera ce règlement intérieur.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Piccirillo, Tornor et Léotard votant pour.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission s'est réunie le 8 octobre dernier. Pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, la Commission s'est déroulée dans un climat très serein. Il y avait à l'ordre du jour, douze rapports. Dix ont été votés avec un avis favorable unanime de la Commission et deux ont fait l'objet de réserves de vote. Pour ce qui concerne le budget supplémentaire, il y a eu une réserve de vote du groupe UPAC et pour ce qui concerne l'approbation du principe de fiscalité mixte, il y a eu deux réserves de vote, une du groupe Communiste, Citoyen et Républicain et une du groupe Ensemble pour l'Avenir.

FCT 001-13/10/08 CC - Budget Supplémentaire 2008.

DBU 08/1788/CC

Monsieur GIORGI.- Mes chers collègues, nous avons à nous prononcer sur le budget supplémentaire 2008. Bien évidemment, après avoir entendu les remarquables interventions sur la situation économique internationale, on revient plus au niveau du sol, d'autant que ce budget supplémentaire ne bouleverse pas les options prévues lors du budget primitif 2008.

Vous avez pu remarquer qu'il s'équilibre à hauteur de 128.9 M€ pour la section de fonctionnement et à hauteur de -33.9 M€ pour la section d'investissement.

En section de fonctionnement, la reprise des résultats reportés et notamment l'excédent net de 2007 pour 105.4 M€ et un ajustement de recettes pour 23.5 M€, dont 19.3 M€ de recettes fiscales supplémentaires nous a permis un réajustement des dépenses de fonctionnement de 12.4 M€ et nous a permis aussi de dégager un autofinancement de 72.7 M€.

Cet autofinancement est transféré vers la section d'investissement et a été affectée en priorité à la diminution de l'emprunt prévue au BP 2008 de 60 M€. Il nous a aussi permis d'ajouter plus de 9 M€ pour des crédits de paiement supplémentaires.

Voilà ce que l'on peut dire, dans les grandes lignes, sur ce budget supplémentaire 2008. Je précise, comme l'a dit le Président Coulomb, que ce budget a obtenu l'avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi pour cet exposé clair et suffisamment court. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues, à l'évidence le budget supplémentaire a un lien avec le budget primitif 2008 adopté par l'assemblée délibérante le 8 février 2008.

Nous savons, Monsieur le Président que ce budget primitif n'était pas le vôtre, et notre groupe avait voté contre en motivant sa position par la voix de Robert Bret.

Par nature, le budget supplémentaire n'est pas un budget primitif bis. Aujourd'hui, il nous est donc présenté un budget supplémentaire qui, s'il ne peut remettre en cause les grandes lignes du budget primitif, peut nous donner à voir ce qui pourrait être dans l'avenir des choix budgétaires qui portent l'ambition d'une véritable politique communautaire.

Le projet soumis à notre approbation porte sur des réajustements de l'ordre de 1,5 % en fonctionnement pour les dépenses nouvelles, et moins de 1% pour l'ensemble des budgets, en investissement.

Nous sommes loin de la variable d'ajustement qui a pu aller jusqu'à 15 % dans la précédente mandature et qui, en fait, n'était que le résultat de budgets primitifs ne correspondant pas à la réalité des besoins de la Communauté.

Il s'agit là d'un premier point qui nous semble devoir être apprécié positivement.

Au regard de la limite d'ajustement, le choix fait de consacrer par exemple plus de 3.600.000 euros aux transports sur les 12 millions de dépenses nouvelles, soit 30 %, peut être le signe d'une politique plus ambitieuse pour les années à venir dans ce domaine.

Le choix fait, également de reconstituer une marge d'autofinancement de 73 M€ permettant de diminuer le niveau de l'emprunt de 60 M€ et le ramener par rapport au budget primitif 2008 à 192 millions est un signe intéressant.

A ce propos, force est de constater que la situation financière internationale ne sera pas sans conséquence sur les collectivités locales ou les établissements publics.

Monsieur le Président, vous l'avez rappelé dans votre déclaration préliminaire, il y a eu un débat très intéressant suite à votre déclaration. Mais à contrario de ce qui nous est indiqué dans la partie du document portant sur la gestion de la dette, nous ne pensons pas que ce soit la crise des Subprimes qui soit la cause profonde de cette situation. Celle-ci est l'élément déclencheur d'un processus induit par le système capitaliste lui-même.

(Brouhaha)

Je n'ai pas entendu de voix s'élever lorsque M. Sarkozy a parlé de capitalisme financier... Vous auriez pu lui faire la remarque.

Autrement dit, cela risque de durer.

(Brouhaha, tumulte)

Ne perdez pas votre sang froid, vous en avez encore pour un petit moment...

Ce qui se passe est intrinsèquement lié à la nature même d'un système économique où le profit n'est pas destiné à l'organisation de la société et son développement au service du plus grand nombre, mais à l'accumulation de celui-ci. Cela s'est traduit par une économie virtuelle, ce que notre collègue Renaud Muselier et d'autres, appellent la « bulle financière » qui ne correspond à aucune richesse réelle.

C'est tout simplement pour empêcher une baisse tendancielle du taux de profit que l'Etat est amené aujourd'hui à intervenir, à nationaliser, non pas les entreprises, mais les pertes .

Vous êtes d'accord pour nationaliser les pertes, mais pas les profits !

Et en parlant de nationalisation, cela renvoie sans doute à une stratégie qu'il faut à notre sens stopper, celle de la privatisation à outrance à tout crin comme celle programmée de La Poste dont l'activité et sa nature ne peuvent être soumises aux aléas du marché sous peine de voir notre pays en situation de désertification notamment pour les petites communes, les villages et certains quartiers, concernant les services publics.

Concernant l'intervention de l'Etat, la question est : qui va payer ? Aucun de nos collègues ce matin n'est intervenu pour aborder ce sujet. La réponse est simple, comme aux Etats-Unis, en France ou ailleurs, ce sont les contribuables, à l'exception de ceux protégés par le bouclier fiscal.

(Brouhaha)

Eh oui, vous l'avez voté, il fallait y penser avant de voter.

Et sans doute aussi les collectivités territoriales qui serviront une fois de plus de variable d'ajustement budgétaire par le biais des dotations, des produits fiscaux et des transferts de charges.

Ces éléments nous amènent à considérer que la préparation du budget primitif 2009, dans laquelle nous réaffirmons notre volonté d'être partie prenante, doit conduire à redéfinir la politique financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en matière d'emprunts, d'utilisation des lignes de trésorerie et de crédits « revolving » qui, à l'expérience, alourdissent la charge financière et de manière beaucoup plus importante dans l'avenir.

De ce point de vue, le résultat de l'audit commandité sur l'état des finances devrait être un outil d'appréciation à intégrer dans l'élaboration du budget primitif.

Pour autant, quelle que soit la situation liée au contexte financier international, à la faiblesse des ressources et des dotations relevant de la responsabilité de l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'un budget traduit une volonté politique.

(Brouhaha)

Que voulez-vous je ne vais pas dans un monastère pour reconstituer ma force de pensée, Monsieur Benzi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Dutto, essayez de conclure s'il vous plait.

Monsieur DUTTO.- Nous continuons de penser que l'espace existe pour que celle-ci soit de nature à répondre aux besoins prioritaires des habitants et des communes de Marseille Provence Métropole.

C'est dans cette perspective que nous inscrivons notre approbation de ce budget supplémentaire. Cela vaut aussi pour la dotation de solidarité communautaire 2008.

Et pour ne pas avoir à intervenir à nouveau, d'un mot, et j'en terminerai par là, sa reconduction permet aux communes de garantir une ressource programmée pour leur équilibre budgétaire. Pour autant, cela ne gomme pas la nécessité de retravailler les bases de cette dotation de solidarité communautaire.

Nous constatons comme de nombreux élus présents dans cette assemblée, une surprenante disparité entre les communes de MPM (alors que la moyenne de cette dotation de solidarité communautaire est de 12,36 € par habitant de Marseille Provence Métropole, elle est de 7,60 € pour Marseille et de 152,40 € pour la commune qui en bénéficie le plus). Tant mieux pour elle, pourrait-on dire.

On s'est éloigné de la notion de solidarité communautaire qui était un des éléments du pacte fondateur de MPM.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que sur cette question de la redéfinition des critères qui concourent à l'élaboration de la DSC, vous trouverez une large majorité pour y travailler avec vous, afin que pour l'année 2009, nous donnions tout son sens à la notion de solidarité.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre écoute attentive.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'aimerais qu'il y ait un peu de silence dans la salle lorsque les orateurs parlent car on a du mal à les entendre.

Monsieur MUSELIER.- Ce budget supplémentaire est dans le droit fil du budget primitif que nous avons présenté et voté début 2008. Finalement, rien de fondamental n'a été changé, seuls les ajustements nécessaires apparaissent. Nous sommes en droite ligne avec notre politique. Vous avez profité des excédents de recettes pour engager le désendettement, tant mieux.

En fait, ce budget supplémentaire valide une gestion qui n'est pas si mauvaise que cela. Il n'y a donc rien qui justifie que l'on s'abstienne et nous voterons

donc pour, sachant que nous sommes demandeurs de séances de travail en amont pour l'élaboration du prochain budget primitif afin de montrer que notre accord de gouvernance est viable et non un vœu pieux.

Monsieur le Président, cela fait six mois que vous êtes à la tête de Marseille Provence Métropole. A l'issue de votre élection, un accord de gouvernance partagée a été signé par l'ensemble des groupes politiques représentés dans cet hémicycle. Or, je me dois de vous alerter, le bilan de vos six premiers mois de présidence ne laisse que peu de place à cette gouvernance partagée.

Trop souvent, les élus communautaires que nous sommes apprennent par la presse les décisions stratégiques qui ont été prises sans concertation et sans débat. Trop souvent, le travail en Commission se borne à entériner des rapports préparés par vos services. Trop souvent, il faut vous rappeler à l'esprit, et à la lettre, notre accord pour obtenir d'être associés aux décisions communautaires.

Je voudrais prendre quelques exemples. Tout d'abord, le tramway. Dans une interview, le 3 octobre dernier, vous annoncez dans la presse que vous n'investirez plus dans des nouvelles lignes. Interrogé sur ce sujet au Conseil Municipal de Marseille, lundi dernier, vous annoncez même que la ligne Quatre Septembre / Castellane, n'est ni d'une utilité avérée, ni prioritaire.

Les élus membres de la Commission Transports apprécient d'être mis ainsi devant le fait accompli, mais surtout, sur ce dossier, vous vous trompez. Vous affirmez que le dossier n'est pas techniquement abouti alors même qu'il a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en juin 2004, signée par le Préfet, après enquête et concertation.

Vous affirmez que cette ligne n'est pas utile, mais les Marseillais en ont jugé autrement en votant pour le programme de la majorité municipale qui prévoyait cette extension du tramway. Ils ont eu raison car le maillage du centre-ville est un facteur décisif d'attractivité de notre métropole, de fluidité des transports publics. A l'heure où nous préparons l'année de la culture 2013, ce maillage est en outre essentiel pour le développement de Marseille.

Second exemple : celui de l'usine de traitement des déchets. Là encore, vous annoncez dans la presse du 24 septembre que la décharge d'Entressen doit être maintenue ouverte et qu'elle est quasiment aux normes. Vous lancez également l'idée de l'agrandir. Vous vous trompez à nouveau. Les services de l'Etat, et cela a été confirmé par le Préfet, soulignent que la décharge d'Entressen doit fermer en raison de la pollution de la nappe phréatique qu'elle provoque. En parallèle et avant même les conclusions de l'audit que le Conseil a voté, vous indiquez que vous avez engagé des discussions avec le constructeur espagnol pour reconfigurer l'usine, ce qui n'est pas conforme au vote qui a été engagé lors de l'audit.

Dernier exemple : la situation des finances de MPM. L'audit financier n'a lui non plus pas encore livré ses conclusions. Peut-être détenez-vous des informations dont le Conseil n'a pas pris connaissance, mais d'ores et déjà, vous affirmez que MPM ne peut soutenir ses investissements.

Parallèlement à cela, le Président de la RTM envisage des modifications de tarif. Pourquoi pas ? La subvention d'équilibre que MPM verse chaque année à la RTM en sera augmentée d'autant, surtout si vous refusez d'étendre le réseau de tramway qui a permis pourtant d'augmenter la fréquentation globale des transports

publics de près de 6% l'an passé. Cette mesure est-elle financée ou bien n'est-ce qu'un effet d'annonce ?

Je m'inquiète d'autre part du limogeage de la Directrice de la RTM, Mme Beaud, unanimement reconnue ici mais en France aussi, comme une grande professionnelle. Elle avait su gagner la confiance des agents et des élus. Elle avait assaini les finances. Je relèverai la prise de position de M. Molino, Président de la Commission Transports qui demande de clarifier clairement le rôle du Président et celui du Directeur, et celle de Mme Lota qui ne peut que subir une telle décision unilatérale sans être concertée, elle qui est l'adjointe à la RTM à la Ville de Marseille. Nous souhaitons tous pour les finances de la RTM et pour celles de MPM, que vous trouviez quelqu'un d'au moins aussi performant que Mme Beaud.

Sans revenir sur les promesses des douze kilomètres de métro faites par vos listes aux élections municipales, je m'interroge sur l'absence totale, dans vos nombreuses interventions médiatiques, du soutien que le Conseil Général ou le Conseil Régional pourraient apporter aux projets des 18 communes de MPM, soutien qui nous avait été fortement promis il y a six mois. Cela est paraît-il la clef du financement des projets de votre liste, qu'en est-il aujourd'hui ? Vous n'en parlez plus, comme vous n'évoquez plus votre engagement à ne pas augmenter les impôts.

Heureusement, tout ce qui est en cours n'a pas été arrêté, vous l'inaugurez même avec plaisir, mais c'est l'avenir qui nous intéresse et nous souhaitons connaître votre dessein, votre vision, les voir s'afficher rapidement.

Monsieur le Président, nous voulons établir une vision commune de développement de notre aire métropolitaine. Vous avez pris maintenant la mesure de cette fonction difficile. Il nous reste six mois pour bâtir ensemble cet avenir commun pour l'avenir de notre mandature et de notre Communauté.

(Bravos, applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Muselier, puisque c'est à moi que vous vous adressez directement, sans faire de polémique, je vais essayer de répondre à l'ensemble des points que vous venez d'évoquer.

Tout d'abord, sur la préparation en amont du budget supplémentaire que nous allons voter, M. Giorgi, Vice-président, membre de votre groupe, a été étroitement associé puisque c'est lui même qui vient de rapporter. Il en est de même pour la construction du budget 2009. Je ne crois donc pas être en dehors du pacte de gouvernance partagée, si ce n'est de donner à une très large Commission, la préparation du budget, ce qui ne s'est jamais fait dans cette enceinte que je sache, lors des huit années précédentes.

Ensuite, vous n'empêchez jamais un responsable politique, et le responsable politique que je suis, de faire des déclarations sur ce qu'il pense être bon à la fois pour les finances et pour la stratégie économique de la Communauté Urbaine. Mais c'est lors du vote du budget que les grandes options seront votées et l'assemblée délibérante aura, si on décide de ne pas construire une ligne de tramway, seule la parole pour savoir si on doit la faire ou ne pas la faire. Vous ne m'empêchez jamais de donner mon avis en tant que responsable de notre EPCI.

Rien n'empêche non plus un Président responsable de discuter des options possibles de l'avenir de l'incinérateur avec le groupe industriel qui est en train de construire l'usine, rien. Ceci n'est pas consubstantiel de la démarche de l'audit,

c'est simplement une exploration des voies possibles si l'on devait supprimer le processus d'incinération et je crois que j'ai réussi à mener ce dialogue avec le Vice-président M. Rouzaud. Ce dialogue ira jusqu'au bout de la discussion, mais ce n'est qu'un élément de la discussion.

On ne pourra pas non plus m'empêcher de dire ce que je crois être bon pour la politique tarifaire de la RTM, ce qui ne veut pas dire que ce sera mis automatiquement en place. Rien ne nous empêche d'explorer les voies, là aussi, d'une amélioration de la grille tarifaire au profit de nos concitoyens. Ensuite, ce sont les chiffres qui dicteront la conduite à tenir.

S'agissant de Mme Beaud, puisque vous évoquez son cas, j'ai eu l'occasion hier soir de m'exprimer sur France 3, je dirais tout d'abord que j'ai le plus grand respect pour le professionnalisme de Mme Beaud. Mme Beaud n'est pas limogée comme cela a été dit, mais remise à disposition de son corps d'origine.

(Brouhaha)

Et c'est ce qui se passe puisqu'elle était détachée de la SNCF.

Monsieur BENZI.- La gouvernance partagée !

Monsieur LE PRESIDENT.- Mme Lota a été parfaitement informée de cette décision par le Président Zéribi. De plus je ne vois pas qui, en Conseil d'administration, a voté contre cette décision.

Une voix.- C'est un traquenard !

Monsieur LE PRESIDENT.- Lorsque l'on arrive à une situation de pourrissement dans les relations entre un Président et un Directeur Général, quel qu'il soit, dans n'importe quelle structure, il arrive un moment où il faut trancher. Devant la situation de blocage qui était en train de s'instaurer et pour le bien de la RTM, il fallait trancher. Le Conseil d'administration et le Président Zéribi ont pris leurs responsabilités.

Monsieur SANMARCO.- Sans mandat de la Communauté Urbaine !

Monsieur LE PRESIDENT.- Sans mandat de la Communauté Urbaine ? Mais depuis quand doit-il y avoir un mandat de l'assemblée pour ce type de décision ? Je croyais que le Conseil d'administration de la RTM était libre de ses mouvements ! Il est complètement souverain. Il a pris ses responsabilités, dont acte. Cela n'enlève rien aux compétences professionnelles de Mme Beaud et au respect que j'ai pour elle.

Monsieur MOLINO.- Si vous me permettez, il faudrait que l'on revienne sur terre. Tout le monde connaît la situation financière de la Communauté Urbaine. Je rappellerai simplement qu'en ce qui concerne le métro, le coût est de 100 M€ du kilomètre.

Une voix.- Il ne fallait pas le promettre !

Monsieur MOLINO.- Je n'interromps jamais les orateurs, je vous demanderai de ne pas m'interrompre.

Le coût du tramway est de 40 M€ du kilomètre. Le busway, c'est 10M€ le kilomètre.

Je crois que la position qu'a prise le Président, avec les discussions qu'il a pu avoir, est tout à fait justifiée, ce qui ne veut pas dire que l'on ne doit pas améliorer

notre réseau de transports. Je suis convaincu qu'il y a des dispositions à prendre, notamment pour avoir des bus en site propre sans que cela ait un coût aussi élevé qu'actuellement. Je rappellerais aussi que la Communauté Urbaine est composée de 17 autres communes et que la réflexion que l'on doit avoir en matière de transports doit permettre d'améliorer les transports dans les communes autour de Marseille,

(Applaudissements)

Il est vrai que la Ville de Marseille est une grosse commune et à partir de là, toutes les équations doivent être étudiées.

Je voudrais que l'on arrête de se lancer « le métro, le tramway, le busway », car même si on a la volonté d'allonger le métro ou le tramway, nous n'en avons pas les moyens financiers. Il faut que ce soit clair pour tout le monde. Regardons ensemble comment améliorer le réseau de transport sur l'ensemble de la Communauté Urbaine avec les moyens existants.

(Applaudissements)

Monsieur BERTRAND.- Je reviens sur le budget supplémentaire. Comme cela a été dit, le budget supplémentaire n'est qu'une petite partie du total des dépenses et recettes de l'année, donc du compte administratif. Il y a une chose remarquable qui a été remarquée par certains qu'il est bon de souligner à nouveau : l'autofinancement net.

Jusqu'à présent, nous avons un autofinancement certes, mais il était utilisé en totalité et souvent même, il ne suffisait pas pour rembourser le capital.

Nous avons pour la première fois un excédent net, c'est-à-dire un autofinancement net qui va servir à financer des investissements. C'est une très bonne chose, c'est ce que j'avais dit dès la création de la Communauté Urbaine et c'est bien dommage que l'on n'ait pas écouté ceux qui défendaient cette thèse, car à l'heure actuelle, nous aurions beaucoup d'autofinancement pour financer les projets que l'on souhaite mettre à jour.

Ce tournant, j'espère qu'il se poursuivra. C'est un point d'inflexion, c'est un changement de direction, puisque maintenant il y a une volonté de faire de l'autofinancement net. Certes, pendant le court terme et le début du moyen terme, ce sera difficile, mais on en percevra les fruits dans quelques années.

Je crois que vous êtes sur la bonne ligne parce que nous avons besoin maintenant d'assainir. C'est vrai que nous n'avons pas le résultat de l'audit, mais nous en avons un qui était relativement récent puisqu'il datait du 1^{er} trimestre 2008. Les informations ne sont pas très bonnes, pas très valorisantes et il est probable que l'audit qui va faire paraître ses résultats, donne au moins la même chose et peut-être plus, mais dans le mauvais sens.

Donc, il faut s'attendre à ce que 2009 soit difficile. On ne pourra pas investir autant qu'on le souhaite car cela ne serait pas raisonnable surtout pour les contribuables, qui, vous le savez, ont été mis à contribution pendant ces 8 dernières années. J'espère qu'il y aura une pause de ce côté-là. Tout le monde est prêt à le regretter mais on est obligé d'en passer par là.

Cet autofinancement net qui nous peut nous permettre d'investir sans emprunter, doit grandir. Il grandira en maîtrisant des dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes de fonctionnement, hors impôts.

(Applaudissements)

Monsieur TALAZAC.- Monsieur le Président, je voulais répondre à ce que j'entends et qui m'inquiète énormément suite à vos déclarations d'une part et aux déclarations de M. Molino d'autre part sur le sujet qui concerne toute notre Communauté : l'abandon d'un des éléments clés du Plan de Déplacements communautaire, c'est-à-dire le tramway.

Il ne s'agit pas simplement d'un détail ne concernant que la Ville de Marseille, il s'agit de l'abandon d'un des éléments essentiels qu'ont financé l'ensemble des Maires de notre Communauté. Ce plan est cohérent, chaque élément dépend des autres. Notre politique de stationnement, d'infrastructures, de tunnels dépendent entre autres du tramway et de la rentabilité de l'ensemble.

En proposant d'arrêter ces lignes supplémentaires, d'une part nous diminuons considérablement l'attractivité et la rentabilité des lignes existantes de tramway, ce sont des dizaines de milliers de clients en moins et des dizaines de millions d'euros qui tomberont en moins dans les caisses du tramway qui ne le rende pas rentable. Or, nous avons investi dans ce tramway. Nous n'avons pas investi au hasard, mais dans une vraie logique d'aménagement urbain et de requalification urbaine. On nous l'a reproché mais nous le revendiquons fortement.

Cet arrêt va empêcher également le prolongement essentiel vers les quartiers Sud d'une part, et vers la Capelette et les zones d'industrielles d'autre part.

Enfin, il ne nous dispense pas d'énormes travaux de requalification des voies existantes du cours Pierre Puget, de la rue de Rome et de l'avenue de la Corse, qu'en tant que responsables de la voirie, nous remettons régulièrement d'année en année dans le dernier mandat, car nous savions que nous allions y faire passer le tramway. Mais il va falloir de toute façon payer pour refaire en intégralité la voirie du cours Pierre Puget, de la rue de Rome et de l'avenue de la Corse, autant y faire passer des rails, d'autant plus que tout cela est cohérent et entre dans un ensemble parfait.

Les arguments contre montrent bien qu'il ne s'agit pas d'une décision technique, il s'agit d'une décision essentiellement politique.

Quels sont les arguments techniques contre ? Que cela gêne les habitants, j'allais dire « les électeurs », car c'est bien cela qui est derrière. Je dois dire qu'il y a deux attitudes politiques. L'une consiste à dire que cela va gêner la circulation du cours Pierre Puget ou les habitants de la place du Quatre Septembre.

« Ne le faisons pas car cela gêne mes électeurs ». C'est ce que j'ai entendu dans l'intervention du Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements au Conseil Municipal de Marseille dernièrement. En face, il y a l'autre attitude, celle de Renaud Muselier lors du dernier mandat. Elle a consisté à dire sitôt élu : « Vous aviez le tramway sur Chave, je le supprime pour en faire un plus beau pour l'avenir de Marseille ». On en voit les conséquences lorsqu'on a du courage politique. Renaud Muselier a été réélu aussi bien aux législatives qu'aux municipales car les habitants, bien que gênés, ont compris et accepté.

(Applaudissements)

Je souhaite que nous ayons dans l'avenir ce courage politique.

Enfin, cette décision est politique car elle ne respecte pas la volonté des Marseillais exprimée par trois fois : d'une part dans les réunions de concertation. J'en ai personnellement animé des dizaines. Vous parliez des commerçants tout à l'heure, sachez que la Chambre de Commerce nous soutient. On a indemnisé les commerçants et on a indemnisé beaucoup moins d'ailleurs qu'on ne le pensait, preuve que les commerçants ont parfaitement conscience du bénéfice induit considérable qui suit les lignes de tramway.

D'autre part, après la concertation, l'enquête publique et la déclaration d'utilité publique, le Préfet nous a donné totalement raison. J'ai entendu dire : « Vous ne respectez pas l'enquête publique car vous ne faites pas de parkings en bout de ligne ». Quel contresens Monsieur le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements qui vous faites remarquer actuellement ! Quel contresens ! Faire un parking de dissuasion en terminaison de la ligne du Quatre Septembre, cela voudrait dire transformer la Corniche en aspirateur à voitures. Je revendique cette décision. Non, je n'ai pas voulu de parking de liaison en fin de cette ligne. En revanche, il fallait faire un parking pour les résidents, c'est le parking Tasso qui remplace les places supprimées sur la voirie, comme l'a voulu Bruno Gilles sur son territoire et nous voyons que cela fonctionne parfaitement.

Troisième point, cette décision ne respecterait pas le vote des citoyens ! Les Marseillais se sont exprimés largement, ce n'est pas un point subalterne. Le Maire de Marseille avait, avant les élections, dans son programme, manifesté sa volonté de continuer le tramway jusqu'à la place du Quatre Septembre. Il a été réélu triomphalement. Le Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, sur lesquels il y a la majorité de ce trajet a été réélu au premier tour.

Donc cette décision met à mal le principe même de gouvernance de notre Communauté Urbaine.

Aujourd'hui, c'est le tramway de Marseille. Demain, ce sera à La Ciotat où l'on ne pourra plus faire la politique du centre-ville, le Maire de Marignane apprendra par la presse qu'on ne refait plus la zone Nord... On ne peut pas remettre en question les décisions démocratiquement décidées par les électeurs et les Maires des communes. C'est sur ce principe que repose l'élément fondateur de notre Communauté Urbaine. Monsieur le Président, je crois que vous l'avez oublié en cette occasion et je vous demande de le respecter.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, je crois que l'on peut parler de Marseille, Jean-Claude Gaudin est parti... On ne se fait plus réprimander et c'est tant mieux ! Marseille, c'est quand même 80% du territoire !

Monsieur le Président, je ne comptait pas intervenir dans ce débat financier. Mais je suis surpris de deux choses. Sur la question du tramway ou des transports en général, je suis surpris que l'on dise : « Il n'y a qu'à » alors que nous savons tous que l'année prochaine, la Communauté Urbaine devra payer 390 M€ et qu'ensuite, dans les années qui viennent, elle aura bon an mal an, entre 100 et 200 M€ de capacité d'investissement. C'est un peu incroyable que ce soit la Gauche, toujours taxée de laxisme, qui est obligée de venir rappeler les chiffres financiers de cette Communauté.

Oui, tout le monde a envie d'avoir de beaux équipements, des tramways, des busways qui desservent Luminy mais aussi Saint Antoine parce qu'il faudrait

quand même se rappeler que Marseille ne se limite pas aux 1^{er} et 7^{ème} arrondissements...

(Manifestations dans la salle)

La différence, c'est que moi je prends mes responsabilités et j'ai entendu M. Talazac dire quelque chose de formidable. Il a dit que c'est une décision politique et qu'il n'y a aucun élément technique qui l'empêche.

Je vais vous dire la vérité. Quand je suis arrivé à la Mairie, avec l'autorité du Président Caselli, j'ai demandé aux services de venir me rendre visite et de me montrer quels étaient le tracé et les conditions du tracé de la Canebière au Quatre Septembre.

Là, à ma grande stupéfaction, après tout ce que j'avais entendu, c'est-à-dire qu'il y avait eu des concertations, que tout était réglé, les services de MPM, M. Kuntzer, ont commencé par me dire : « C'est vrai qu'il y a des tracés, mais il faut en discuter car il y a des choses qui ne sont pas réglées ». Je vais vous dire ce qui n'est pas réglé.

Premièrement que fait-on des 50 commerces de la rue de Rome, de la partie Canebière, place de Rome qui seront amenés, pendant 18 mois à avoir une rue fermée. Je pose les questions, vous pourrez prendre la parole pour répondre.

J'ai demandé comment allaient se passer les travaux car je suis pragmatique. On m'a répondu qu'il y aurait un mètre entre les commerces et la rue pour laisser passer les piétons. J'en conclus que pendant 18 mois, on ferme la rue de Rome, mais il faut quand même que l'on se pose la question.

C'est possible de dire aux commerçants qu'ils vont fermer leur commerce mais il faut aussi que l'on examine combien cela coûte. Je préside la Commission d'indemnisation des préjudices liés aux travaux du tramway et j'ai vu déjà, malgré le travail sérieux qui est fait et la volonté de la Communauté de préserver l'intérêt public, ce que cela coûtait.

Je me dis que sur une rue qui concentre plus de 50 commerces, dont seulement deux ont une ouverture sur la rue Saint Ferréol, nous avons obligation, grosso modo, de budgéter une somme que je ne peux pas définir mais qui s'élève au moins à quelques dizaines de millions d'euros. C'est la première question.

La deuxième question est celle du passage sur l'avenue de la Corse. Vous savez que sur l'avenue de la Corse, il y a la rampe Saint Maurice qui tombe sur les tunnels. C'est un tourne-à-gauche. Pour régler ce tourne-à-gauche, les services de la Communauté Urbaine ont trouvé un système. C'est très simple, il y a une voie qui monte du Quatre Septembre vers le centre-ville en passant par l'avenue de la Corse et la Corderie. Cette voie-là amène des voitures en ville. Le tramway passe au milieu sur deux voies et à gauche, entre le Quatre Septembre et la rampe Saint Maurice, il y a une voie qui monte. Cela veut dire qu'entre la rampe Saint Maurice et le Quatre Septembre, il n'y a plus une voiture qui peut descendre. Les voitures qui descendent, descendent de la Corderie jusqu'à la rampe Saint-Maurice et tournent à droite.

Quelles sont les conséquences ? Si on ferme l'avenue de la Corse, par où passent les citoyens qui vont du centre-ville vers le Quatre Septembre ? Il y a deux solutions. La première est celle du quai de Rive Neuve. Très bien, les embouteillages permanents vont continuer sur le boulevard Charles Livon, pas de problèmes. Mais

les autres ? Et là, je réponds comme élu du 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, et je demande à mes collègues de l'opposition de la Mairie d'arrondissement s'ils sont prêts à assumer car nous allons aller devant les citoyens et nous allons participer à un débat. M. Molino va également venir.

C'est très simple, on tourne dans la rue d'Endoume, 1^{ère} à droite rue Sauveur Tobelem. En bas, il y a le mur de la rue Charras et on prend la rue Decaze.

(Brouhaha)

On a dit que techniquement, il n'y avait pas de problème, donc je vous explique les problèmes. Si ce n'est pas dans la rue Sauveur Tobelem, ce sera dans la rue d'Endoume. Je ne vais pas aller plus loin, mais je voulais vous montrer, Monsieur le Président, qu'en réalité ce projet de tramway n'est qu'un projet électoral, il n'y a eu aucune étude technique, ce projet n'est pas aujourd'hui possible. Prendre en compte le fait qu'il n'existe plus n'est pas une décision inique, c'est la constatation qu'il n'est pas possible de le mettre en œuvre. Je le dis, bien qu'étant Maire du 1^{er} et 7^{ème} arrondissements.

Je vous félicite Monsieur le Président, de penser à orienter les transports en commun Nord Sud, notamment vers Luminy, au moment où nous sommes en train de préparer la grande université marseillaise.

Vous savez, il n'y a pas de problème, nos amis-là ont fait beaucoup de clientélisme, il faut ensuite qu'ils comptabilisent le nombre de passagers qui arrivent à Noailles aujourd'hui. Je peux vous dire pour avoir fait les comptes avec les commerçants de Noailles, que c'est bien peu de chose.

Je prends mes responsabilités, y compris face aux habitants du 7^{ème} arrondissement. La réhabilitation urbaine, telle que la réclame Dominique Tian, était d'ailleurs dans le programme de M. Gaudin de 1989. Quelques-uns d'entre vous, Roland Blum notamment, y ont participé et doivent s'en rappeler. En 1989, il y avait la réhabilitation du cours Pierre Puget alors on ne va pas nous dire aujourd'hui que c'est une question de tramway. Si on avait voulu réhabiliter le cours Pierre Puget, on l'aurait fait depuis longtemps.

Madame BERNASCONI.- Monsieur le Président, je souhaiterais rebondir sur les propos de M. Bertrand qui vient de nous expliquer qu'il avait confiance en la capacité d'autofinancement de la Communauté Urbaine et que bientôt, dans quelques années, nous serions tous capables d'engager des projets sur notre simple possibilité d'autofinancement. Je vais vous dire que nous pourrions certainement faire mieux en négociant ensemble des emprunts qui permettront d'accroître les effets multiplicateurs dans un moment où l'intervention des collectivités territoriales, on l'a vu dans le cadre de la crise économique, est plus que jamais nécessaire pour continuer de maintenir la dynamique, l'activité et le développement de notre grande métropole.

En ce qui concerne Monsieur le Président la question du tramway, vous le savez, le Plan de Déplacements Urbains était une politique d'ensemble qui devait depuis 2001 se mettre en place par étape et que la première étape a été réalisée avec deux lignes de tramway, le métro, des parkings, mais également la révision de grandes lignes de transport en commun dans les quartiers. Et aujourd'hui, pour continuer ce grand plan de développement urbain, il est question de la desserte du centre-ville.

La desserte du centre-ville a bien sûr une spécificité, c'est qu'elle touche à la fois le centre-ville mais aussi un quartier qui, lui aussi, a une caractéristique particulière, c'est le 7^{ème} arrondissement qui est à la fois un noyau villageois mais également une extension du centre-ville. C'est dans cette droite logique, pour le désenclavement du centre-ville qui, je vous le rappelle, est un des plus grands bassins d'emploi de notre ville mais aussi de notre agglomération, que le 7^{ème} arrondissement devait se voir doter d'une grande ligne de transport rapide qui permettait notamment de désengorger ce quartier. Pourquoi ? Parce qu'il y a trop de voitures qui passent par ce quartier pour rejoindre le centre-ville qui demeure le point d'attractivité de la ville.

En réalité, nous avons été très surpris car il y a quelques mois, le Maire de secteur avait proposé une concertation sur la question du tramway car visiblement, on lui avait expliqué qu'il y avait des inquiétudes sur cette question. Il avait proposé une concertation. Cette concertation n'a pas été mise en place, en revanche, nous avons appris dans ce quartier que cette ligne serait supprimée. Et là, Monsieur le Président, je dois vous dire qu'il n'est pas possible sans concertation d'amputer un grand projet de développement urbain mais de priver les habitants.

J'ai une proposition à vous faire, justement pour ne pas alourdir les débats car nous venons d'avoir une leçon technique de développement des transports par le Maire du 1^{er} secteur et pour que ce débat-là n'est pas lieu ici, je vous demande, Monsieur le Président, de pouvoir constituer un groupe de travail sur la question du centre-ville à Marseille. Ce groupe doit être animé bien sûr par l'Adjointe au Maire en charge des transports, Marie-Louise Lota.

(Manifestations dans la salle)

Nous parlons de l'intérêt de la ville qui est communautaire, je vous le rappelle.

Je vous demande donc un groupe de travail sous l'autorité de Mme Lota, avec bien sûr les représentants politiques d'un quartier dont, Monsieur le Président, je ne pourrai me résoudre à ce qu'il soit privé de cette chance de pouvoir améliorer sa desserte.

(Applaudissements)

Madame LOTA.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Tout d'abord, c'est peut-être une déformation de mon poste à l'éducation qui m'a fait relever quelques petites incorrections sur un avis de presse concernant les transports. Pardonnez-moi de jouer à l'institutrice mais ce n'est pas du tout mon rôle. Si un kilomètre de métro coûte 100 M€, un kilomètre de tramway coûte 40 M€ et un kilomètre de busway coûte 10 M€, tout le monde est d'accord sur cette répartition (ce sont des mathématiques pures, je dirai même des additions du cours primaire), 1.7 kilomètre de tramway ne peut pas faire 100M€, on est bien d'accord, mais 68 M€. On ne peut pas dire qu'un busway représente 8 fois moins qu'une ligne de tramway puisque le tramway c'est 40 M€ et le busway 10 M€, c'est donc quatre fois moins. Donc quand on veut comparer une ligne de tramway avec une ligne de busway, on ne peut pas dire que cela coûte 8 fois plus cher.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas compris, j'ai parlé d'un bus en site propre pour le Quatre Septembre, pas d'un busway. Le busway, c'est pour Luminy.

Madame LOTA.- Certains rient car ils me disent que le site propre et le busway, c'est la même chose.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pas du tout, ce ne sont pas les mêmes rames.

Madame LOTA.- Ceci dit, permettez-moi, Monsieur le Président de revenir sur quelque chose qui m'a tout particulièrement affectée vendredi, en Conseil d'administration.

A la RTM aujourd'hui, je crois qu'il n'y a pas pour son bon fonctionnement des politiques de Droite, des politiques de Gauche ou des politiques du Centre, mais il y a tous les élus marseillais qui souhaitent voir un service public fonctionner au mieux pour tous les Marseillais.

Je pense que cela est incontestable.

Alors, effectivement, 2005, c'est une période de grèves particulièrement difficiles et à ce moment-là, on fait appel à un Directeur Général pour venir prendre en charge cette période difficile. On lui prépare une feuille de route. Quelle est cette feuille de route ? Tout simplement redonner confiance, motivation, fierté à tout le personnel et à tous les Marseillais. Réduire particulièrement tous les encours. Qui aujourd'hui ne serait pas sensible à la réduction de ces encours ? (Le Conseil d'administration d'ailleurs a pu tout à fait le constater.) Réduire la fraude, tout le monde est d'accord pour dire que la fraude a été réduite). Etre un partenaire incontournable pour la mise en place du tramway. Et, Monsieur le Président, vous avez dit : « Notre crise économique aujourd'hui nous oblige à la sagesse et surtout à la vigilance ». Un nombre important d'infrastructures a pu avoir lieu, les heures de transports, l'ouverture des métros ont pu se réaliser jusqu'à 23 heures, mais tout cela n'aurait pas pu se faire si effectivement, il n'y avait pas eu la maîtrise des coûts. Et si demain, on parle de la réduction du prix du ticket, c'est bien parce qu'au préalable, il y a eu une réduction des coûts.

La fréquentation n'aurait pas non plus augmenté de 6% si les Marseillais n'avait pas retrouvé la confiance. Et là, je fais un petit clin d'œil à M. Mennucci pour lui dire que pour ma part, j'habite rue Terrusse et lorsqu'il dit que l'ouverture du tunnel n'apporte rien, je dis que je ne peux même pas mettre un pied dans le tramway tellement il est bondé. Cela veut dire qu'aujourd'hui, le tramway a un tel succès, un tel impact sur les Marseillais qu'il va pouvoir nous permettre effectivement de développer des recettes d'une manière inconsidérée et que je crois qu'aujourd'hui, c'est bien cela l'important.

Pour revenir sur la décision qui a été prise vendredi, effectivement, j'ai toujours pensé que cette décision était précipitée. Je peux vous dire qu'aujourd'hui encore, je n'ai pas compris, même si j'ai effectivement eu un entretien avec M. Zéribi. J'ai cru comprendre que sa feuille de route ne lui a pas été présentée puisqu'elle ne nous a pas été présentée en Conseil d'administration. Ensuite, on me dit : « Je n'ai pas accès aux directions pour travailler ». Mais M. Molino a dit très clairement en Conseil d'administration qu'il ne fallait pas confondre le rôle du fonctionnement de la RTM et du directeur général et le rôle du Président qui a un rôle de surveillance.

Je me pose une question fondamentale : porter un jugement sur un directeur général pendant une période de 100 jours, cela paraît long, mais il y avait deux mois de vacances, sans que le Conseil d'administration n'ait eu connaissance de cette feuille de route qui pouvait justifier cette mésentente. Donc, nous avons

refusé de nous identifier à la merveilleuse mascarade à laquelle nous étions associés. Nous n'avons pas voulu nous associer à cette mascarade. Aujourd'hui, nous nous sommes retirés du jeu, sachant que de toute manière le Conseil d'administration était favorable. Il ne faudrait pas, Monsieur le Président, et j'ai beaucoup de respect pour vous, vous le savez, associer à la crise financière, à la crise économique, la crise du non-respect humain.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai déjà répondu sur ce sujet Madame Lota. Quand on n'est fondamentalement pas d'accord avec une chose, on vote contre.

Monsieur ROCCA-SERRA.- Monsieur le Président, l'affaire est suffisamment importante pour que j'y revienne. Vous savez que j'ai été en responsabilité de la RTM pendant 13 ans et que j'ai vu passer 4 directeurs. Il se trouve que chaque fois, les choses se sont parfaitement bien passées lorsque l'on a changé de directeur. Cela s'est fait avec courtoisie, déférence pour les hauts fonctionnaires et respect pour les personnes. Cette fois-ci, nous ne sommes d'accord ni sur le fond, ni sur la forme de ce licenciement de Mme Beaud.

Sur la forme, Monsieur le Président, cette brutalité, cette rapidité avec laquelle on a licencié un haut fonctionnaire qui a fait ses preuves non seulement à Marseille mais dans toute la France, nous a particulièrement choqués.

Puisque vous revenez sur le vote du Conseil d'administration de la RTM et vous avez raison, il nous semble que les représentants de la Communauté Urbaine sont des représentants de la Communauté Urbaine, c'est à la Communauté de décider, elle ne nous avait fait part d'aucune information et M. Tixier, Mme Lota et moi-même, nous nous sommes abstenus pour ne pas mettre de l'huile sur le feu et déstabiliser encore une fois la RTM. Mais nous sommes formellement opposés au licenciement de Mme Beaud. Sur le fond et c'est ici que cela doit se décider et non pas au Conseil d'administration de la RTM puisque la RTM est sous l'autorité de la Communauté Urbaine.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est une régie autonome, vous le savez aussi bien que moi.

Monsieur ROCCA-SERRA.- Justement, c'est un EPIC qui a son autorité et dans un EPIC, encore une fois M. Molino l'a répété et l'a dit, c'est le directeur qui décide et qui dirige sous l'autorité bien sûr de la Communauté Urbaine.

Donc sur le fond, on ne comprend pas comment un grand professionnel comme Mme Beaud, qui, vous l'avez dit, a donné une certaine impulsion à la RTM a été licencié après seulement 6 mois de pouvoir. C'est une très mauvaise image pour la RTM et je souhaite que ce mauvais coup porté à la RTM ne lui porte pas préjudice pour l'avenir car les transports en commun sont un enjeu essentiel pour notre ville.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Rocca-Serra. Je constate qu'il y a un langage quand on est en Conseil de Communauté et un langage lorsqu'on est en Conseil d'administration de la RTM, j'en prends acte.

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis stupéfait de l'ensemble des débats. Je pense qu'aujourd'hui, avec tout le respect que je dois aux Comités d'intérêt de quartier, on se trouve dans un véritable débat d'intérêt de quartier. Cela n'est plus possible de savoir quel est le tracé pour les métros, pour le tramway, les intérêts particuliers des uns ou des autres, cela n'est plus possible.

(Bravos, applaudissements)

Et en même temps, la Communauté Urbaine, c'est 18 communes ! On ne fait que parler de Marseille, ce n'est plus possible !

(Bravos, applaudissements)

On est élu collectivement membre de la Communauté Urbaine des 18 communes et non pas, même si Marseille, c'est 80% ! Si certains ne sont pas à la hauteur de leur responsabilité, on n'a qu'à faire une Communauté Urbaine uniquement marseillo-marseillaise et laissons les autres communes !

(Bravos, applaudissements)

Je ne suis pas de ceux-là. Les 18 communes ont autant d'intérêt que notre belle ville de Marseille que nous aimons toutes et tous collectivement.

Maintenant, revenons au véritable débat sur le budget supplémentaire parce qu'on parle de tout sauf de la réalité, sauf du budget. Oui, cela arrange tout le monde. On parle de la RTM. Naturellement la RTM, c'est la Communauté Urbaine qui finance la majorité des investissements, les autres collectivités territoriales aussi.

Mais je voudrais que l'on revienne aux fondamentaux, à ce qu'est un budget supplémentaire, à ce qu'est un budget primitif. Un budget primitif est l'expression politique, annuelle d'une collectivité territoriale et en même temps on définit les priorités dans le cadre de ce budget et le budget supplémentaire accompagne aussi ces décisions.

Aujourd'hui le Président Giorgi l'a indiqué d'une façon noble, rapide, synthétique, il y a des problèmes, des contraintes économiques, sociales qui se posent à notre budget supplémentaire.

Sommes-nous capable de trouver tous ensemble des solutions adaptées ? Car vous aurez, Monsieur le Président, avec l'ensemble des conseillers communautaire, un immense rendez-vous, celui de l'élaboration du budget primitif. Vous savez très bien et je crois que c'est M. Mennucci qui l'a indiqué que sans rien faire, vous avez des engagements financiers de plus de 350 M€, à financer directement.

Mais où allez-vous trouver l'argent ? Il n'y en a pas, malheureusement !

Monsieur BENZI.- Et le Conseil Général !

Monsieur GUERINI.- Monsieur, soyez un peu plus digne car les habitants la Communauté Urbaine ne méritent pas ce genre de propos. Vous savez, la différence avec vous, c'est que je sais d'où je viens, Monsieur Benzi. A l'époque, je n'étais absolument rien et si je suis ce que je suis, je le dois à l'ensemble des électrices et des électeurs.

Monsieur BENZI.- Toujours les insultes !

Monsieur LE PRESIDENT.- Personne ne vous a insulté.

Monsieur GUERINI.- Monsieur, je suis trop respectueux de la personne humaine pour insulter qui que ce soit. Je ne vous ai pas insulté et au nom de quoi me permettrai-je de le faire Monsieur ?

Je voudrais revenir au budget auquel vous serez confrontés dans son élaboration. Au-delà des dépenses d'investissement, au-delà des dépenses de

fonctionnement que vous devrez maîtriser, au-delà des dépenses de remboursement ou d'emprunt que vous devez assumer, Monsieur le Président, mes chers collègues, le grand rendez-vous, c'est celui de la fiscalité au nom des équilibres budgétaires. On ne pourra pas, ni les uns, ni les autres, augmenter les impôts locaux car les habitants de la Communauté Urbaine, les habitants des Bouches-du-Rhône, les Françaises et les Français sont écrasés par les charges, par les impôts et ce n'est pas possible de continuer comme cela. Et si, nous demain, nous envisagerions d'augmenter la fiscalité locale, ce serait une remise en cause encore plus grave de leur pouvoir d'achat, et cela n'est pas possible.

En même temps, lorsque j'entends la tarification sur les tickets de la RTM, Monsieur le Président vous avez raison de l'aborder, Monsieur le Président Zéribi aussi, oui, nous devons contribuer au pouvoir d'achat, à l'atténuation de l'effondrement du pouvoir d'achat des habitants de la Communauté Urbaine.

Mais en même temps, dans le domaine des transports en commun, nous devons avoir une vision d'ensemble et non pas marseillo-marseillaise. Est-ce que demain les transports en commun doivent aller à Septèmes-les-Vallons, à Marignane et dans l'ensemble des autres communes du département des Bouches-du-Rhône ? Arrêtons, mes chers collègues, de raisonner uniquement en des termes très restrictifs, c'est-à-dire repliés uniquement sur nous-mêmes.

S'agissant du Conseil Général, j'ai indiqué un certain nombre de choses il y a 6 mois et je tiendrai, au nom du Conseil Général, les engagements que j'ai pris et les orientations que j'ai données. C'est l'honneur que je me fais de la fonction. Mais à la différence, c'est que l'on n'impose pas au Conseil Général ses projets décidés en amont. L'ensemble des projets doivent être discutés avec l'ensemble des collectivités territoriales dont le Conseil Général, en symbiose totale. On n'arrive pas au Conseil Général avec un dossier ficelé. Non, ce temps est révolu parce que c'était cela qui se passait.

J'ai reçu le Président Caselli la semaine dernière et je lui ai indiqué que le Conseil Général tiendra tous ses engagements mais sur des projets que nous aurons déterminés en commun avec la Communauté Urbaine, le Président, les 18 Maires et en commun avec le Président du Conseil Régional aussi. C'est comme cela que nous devons travailler ensemble pour l'avenir de notre Communauté Urbaine.

Sur le plan économique je suis d'accord à 80% sur les orientations du Président Teissier. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas les mêmes idées politiques que c'est terminé. Sur le plan économique, je suis pour l'entreprise. L'entreprise crée la richesse, donc l'emploi. Il faut déterminer une stratégie d'ensemble pour l'ensemble non pas uniquement pour notre Ville de Marseille, mais pour les 18 communes du territoire de la Communauté Urbaine.

Et face à cette crise qui se pointe devant nous, qui est là présente, qui va être un véritable tsunami, car lorsque je vous entends parler mes chers collègues d'investissements colossaux, avez-vous fait les bilans des rentrées fiscales, les uns et les autres ?

Je vais vous donner un exemple. La crise est dans notre département, dans notre Communauté Urbaine. Je vais citer un chiffre en terme de fiscalité. Département des Bouches-du-Rhône : 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008, nous avons un manque à gagner de 28 M€ en terme de fiscalité, uniquement sur les droits de mutation. Ce manque à gagner, vous allez l'avoir dans chacune de vos communes et

à la Communauté Urbaine. En fonction de cela, il va falloir assumer un certain nombre de responsabilités parce que ce manque à gagner fiscal, il va falloir le compenser par autre chose et comme vous ne pourrez pas augmenter les impôts locaux dans vos communes mes chers collègues ou à la Communauté Urbaine, il va falloir, Président Giorgi, que nous assumions collectivement, je dis bien collectivement ces économies et ces nouvelles décisions que nous aurons à prendre.

Excusez-moi d'avoir été un peu long.

En conclusion, je voudrais vous dire Monsieur le Président mes chers collègues, j'espère, je souhaite que lors de nos prochaines séances, on ne discute pas de points particuliers, on ne discute pas d'intérêts locaux au niveau des quartiers, mais que l'on ait une vision d'ensemble de la Communauté Urbaine dans l'intérêt de nos concitoyens qui habitent les différentes villes de notre Communauté Urbaine. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur BENNAHMIA.- Monsieur le Président, je suis assez content de prendre la parole après le Président Guérini qui, me semble-t-il, a repositionné le débat à sa juste valeur. On a eu un débat en deux temps, on a un démarrage de l'assemblée plénière sur la crise financière, sur les éléments qui nous sont donnés aujourd'hui, après la crise sociale, la crise économique et on passe à un autre débat sur la Communauté Urbaine et c'est oublié, il n'y a plus de crise financière, tout est réglé, on peut dépenser à tort et à travers, on peut continuer à penser que les investissements sont faisables, n'importe quand, n'importe comment ! Et bien, ça n'est plus le cas, regardons les choses en face. !

Il nous faut remettre à plat l'ensemble des schémas de développement que nous devons mettre en place ici comme ailleurs. Et cela a un nom depuis 1992 : tout cela s'appelle le développement durable. Ce n'est pas un développement qui dure, c'est plutôt comment produit-on, pourquoi produit-on, comment se transporte-t-on, comment transporte-t-on les gens, comment dépenser moins, comment maintenir à niveau la qualité de vie de nos concitoyens dans une société de sobriété.

Si on ne prend pas ces mesures aujourd'hui, et par rapport au budget supplémentaire et au budget primitif de 2009, dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, l'ensemble des niveaux de nos concitoyens sera descendant.

Nous sommes dans une situation de récession au niveau mondial, tout le monde le sait. Cette situation de récession touchera aussi la Communauté Urbaine.

Alors, soyons vigilants, regardons ce qui est faisable. Et lorsqu'on parle de transports, mettons en place les transports nécessaires, pas dans 15 ans pas dans 20 ans et pas dans 30 ans (je pense à la LGV Méditerranée entre Barcelone et Gênes, quand j'entends les débats aujourd'hui, je sens une chose, c'est que personne d'entre nous ici ne verra le démarrage d'un train à grande vitesse sur l'ensemble de l'arc méditerranéen) ce serait une grave erreur et c'est la même chose par rapport aux transports collectifs sur la Ville de Marseille et sur les 17 autres communes. Nos concitoyens en ont besoin, nous en avons besoin, essayons de voir dans ce qui existe dans les transports collectifs, ce qui est le moins cher et le plus rapide à construire.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur GILLES.- Tout comme M. Bennahmias, je suis heureux d'intervenir après le Président du Conseil Général qui nous a ramenés au budget et aux finances.

Notre groupe, et cela a été l'intervention de Renaud Muselier tout à l'heure, votera ce budget supplémentaire. Je me permets de vous faire remarquer cela aucune polémique, que ce sont des élus de votre côté qui nous ont amenés dans ce que vous avez appelé « une assemblée générale de comité de quartier ». Nous ne pouvons pas non plus Monsieur le Président, régulièrement nous faire agresser par certains élus sur des projets, des promesses etc. et ne pas répondre.

Donc l'intérêt et uniquement l'intérêt de l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine, oui, mais l'intérêt de tous, Monsieur le Président. Il ne peut pas y avoir une politique à trois vitesses où l'on ferait pour certaines communes de l'extérieur, pour certains secteurs municipaux et pour d'autres.

Il faut rehausser le débat, il faut travailler pour l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine mais nous ne pouvons pas ne pas répondre aux attaques.

La plupart du temps, tous les débats que nous avons ici et je m'adresse bien évidemment au Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, concernent vos promesses électorales. Ce qui est grave aujourd'hui, c'est que vous nous dites que techniquement ou financièrement on ne pourra pas tenir beaucoup de choses qui ont été promises. C'est quand même vous, dans certains secteurs, qui avez ouvert la machine à promettre, c'est vous, qui l'avez fait énormément tourner cette machine à promettre, peut-être parce qu'à l'époque effectivement, vous ne vous attendiez pas à gérer la Communauté Urbaine.

Aujourd'hui, c'est vous qui la gérez, nous en prenons acte. Cela fait 6 mois que vous êtes là Monsieur le Président, nous attendons de votre part que l'ensemble des communes et l'ensemble des projets des mairies de secteur de la majorité comme de l'opposition à Marseille soient traités de manière équitable.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gilles, votre intervention m'est très agréable parce qu'elle me permet de conclure. Le débat sur le tramway avait déjà eu lieu au Conseil Municipal, il y a moins d'une semaine. Vous avez voulu le refaire à nouveau ici, c'est votre responsabilité. D'autre part, il n'a jamais été dit, à aucun moment, que la Communauté Urbaine devait financer l'ensemble des promesses électorales quelles qu'elles soient.

Ensuite, je crois que les Maires de cette Communauté Urbaine en ont un peu assez de nos histoires marseillo-marseillaises. Ils en ont un peu assez qu'on les remette sans arrêt sur le tapis. Je crois que l'on ferait mieux d'équilibrer la part de budget y compris dans l'investissement qui est allouée à Marseille avec 80% de la population et les communes 20% de la population. Aujourd'hui, je vous signale que ce niveau est de 89% pour Marseille et 11% pour les autres communes.

Je crois pour terminer, et pour répondre à M. Talazac, que le courage politique, c'est aussi pour un responsable de savoir stopper une dérive financière qui va être suicidaire si l'on n'y met pas un terme.

C'est ma vision de la politique, c'est ma vision du courage politique. Priorisons les investissements qui servent vraiment à toutes nos populations et essayons de donner aux prochaines assemblées un peu plus de tenue.

(Applaudissements)

Je mets aux voix ce budget supplémentaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 002-13/10/08 CC - Application des dispositions réglementaires - Approbation du principe de fiscalité mixte

DBU 08/1782/CC

Monsieur GIORGI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, chers collègues, comme le prévoit la loi au début de chaque mandature, nous avons aujourd'hui à prendre position sur le principe de l'impôt communautaire sur les familles. (Je préfère l'appeler comme ça pour que tout le monde comprenne).

Il y a quatre ans les deux groupes de Gauche avaient résolument combattu le principe, puis la mise en œuvre, d'une ponction supplémentaire sur le budget des familles que j'avais alors qualifiée "*d'injuste et inefficace*".

Injuste, parce que ne respectant pas le pacte fondateur de notre Communauté Urbaine qui s'engageait à ne pas taxer les familles.

Injuste, parce que s'adressant à une population caractérisée par la faiblesse de ses ressources et donc de ses capacités contributives, comme Jean-Noël Guérini l'a dit dans son intervention. Faiblesse conjuguée à des inégalités, avec un différentiel allant de 1 à 2,5.

Inégalités de ressources elles-mêmes aggravées par les différences concernant l'impôt local global, allant lui-même de 1 à 2,5 en terme de taux. La réalité des inégalités pouvant donc se résumer par une échelle allant de 1 à 5.

Dans ce contexte, toute augmentation de la pression fiscale, notamment sur les couches moyennes modestes ne bénéficiant ni d'exonérations, ni de dégrèvements, est de nature à déséquilibrer un budget familial précaire. Et là est le cœur de ce que l'on a appelé à l'époque une mesure injuste.

Pour illustrer les choses, le poids de l'impôt local sur le revenu imposable moyen au sein de nos 18 communes va de 2,5% à 12,5% ; avec 12,5% pour Gignac-la-Nerthe qui est également en tête des 119 communes des Bouches-du-Rhône.

Ce ratio impôt local global/revenu imposable est trop souvent ignoré alors qu'il pourrait devenir un outil pour définir la structure de la Dotation de Solidarité Communautaire quand nous déciderons de nous pencher sérieusement sur cette question.

Mais c'est impôt, nous l'avons qualifié également à l'époque d'inefficace.

Inefficace car sauf à en faire une variable d'ajustement intolérable, inacceptable pour notre groupe, mais aussi probablement pour de nombreux autres élus soucieux de l'intérêt de celles et ceux qui les ont élus, la somme produite par la

mesure votée par la majorité d'hier, soit 35 M€, n'est pas à la hauteur des enjeux et des besoins.

Les réponses efficaces sont tout autre :

- Augmentation du produit de la taxe professionnelle, ce qui nécessiterait un long débat mais je ne vous l'infligerai pas aujourd'hui sur sa structure et sur toutes les mesures qui se sont succédé ces dernières années.

- Le maintien au moins du produit des dotations de l'Etat.

Aujourd'hui, la Loi de Finances nous amène à une augmentation des dotations alors que l'inflation est à 3% et qui va augmenter entre -0.2% et +0.2% ce qui suppose puisque tout n'est pas terminé dans le débat parlementaire, une vigilance de tous les instants de nos parlementaires, de tous nos parlementaires, durant ce qui reste de l'élaboration de la Loi de Finances. Ce point-là me semble très important. Au passage, cela peut même être très efficace. Il y a quelques semaines, on pensait encore qu'on allait perdre environ 5 M€ avec la modification du seuil pour le Versement Transport qui était passé des entreprises de plus de 9 aux entreprises de plus de 10.

Aujourd'hui, il y a eu un recul, on est revenu à la situation antérieure.

Il nous faut maintenant avoir le même type de bataille et je pense Monsieur le Président qu'il vous appartient d'interpeller vous-même les parlementaires dans ce sens, pour que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (et je m'adresse particulièrement à Antoine Rouzaud pour qu'il soit très attentif sur cette disposition) qui est aujourd'hui de 9 € par tonne, dans le projet de Loi de Finances, il est prévu qu'il passe à 40 €. D'après mes premiers calculs, cela représenterait une dépense accrue de 12 M€ pour la Communauté Urbaine.

Il y a donc nécessité d'un vrai travail au niveau des parlementaires dans les semaines qui viennent.

Les vraies mesures, c'est aussi l'augmentation significative des subventions et des coopérations, je ne vais pas revenir sur ce qui vient d'être dit. C'est sûr que la perspective des syndicats mixtes est une bonne perspective

Je pense aussi et nous l'avons souvent dit que Marseille, qui est la seule ville de plus de 200 000 habitants pouvant être qualifiée de ville pauvre, a besoin de mesures spécifiques et de péréquation. Cela fait aussi partie de débats nationaux qui doivent être portés.

Enfin, il est tout à fait anormal que l'on ne revienne pas de manière plus régulière au niveau de l'ensemble des débats nationaux sur le désengagement total de l'Etat dans le domaine des transports en commun en site propre. Car s'il y avait une politique différente dans ce domaine, c'est sûr que nous ne serions pas dans cette situation.

Monsieur le Président, vous permettez que je ne développe pas plus mon propos aujourd'hui et que je conclue simplement et j'ai conscience aujourd'hui d'avoir d'une certaine manière amorcé légèrement le débat d'orientations budgétaires, en disant que ce que nous avons considéré hier comme "*injuste et inefficace*" en 2004 l'est tout autant aujourd'hui.

Nous sommes aujourd'hui interpellés sur un principe et non pas sur le vote d'un budget. Nous ne pourrions pas voter pour, en cohérence avec nos votes antérieurs sur le même sujet.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, cette taxe additionnelle, vous aviez voté contre en 2004, vous avez toujours manifesté votre opposition à cette mesure, M. Magro vient de le rappeler. M. Bertrand qui faisait partie de la majorité s'est d'ailleurs souvent irrité contre cette taxe additionnelle. Je crois que compte tenu du contexte général de ce début de mandature, de cette crise, de cette conjoncture nationale et internationale et compte tenu que nous ne connaissons pas aujourd'hui le taux de cette taxe additionnelle, pour notre part, nous nous abstiendrons sur ce vote

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous assumons cette gouvernance partagée pour notre part, en votant pour le principe de cette fiscalité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de MM. Poggiale, Dutto, Dutoit
et de Mmes Hadj Chikh, Ortiz et Palloix

Abstention de MM. Rosso, Illac, Croce, Meroni et Ounanian
et de Mmes Desmats, Arzano et Mattei

Abstention du Groupe EPA

Abstention du Groupe UPAC

à l'exception de MM. Essayan, Giorgi, Piccirillo, Tornor et Léotard votant pour.

FCT 003-13/10/08 CC - Dotation de Solidarité Communautaire 2008

DBU 08/1786/CC

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'approuver la dotation de solidarité communautaire 2008 qui est de même niveau que la dotation 2007. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 004-13/10/08 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal

DGAGF 08/1761/CC

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de l'admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal pour des raisons diverses notamment des départs sans laisser d'adresse des débiteurs, des carences, des liquidations judiciaires etc. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 005-13/10/08 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur les budgets annexes eau et assainissement

DEA 08/1704/CC

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 006-13/10/08 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille

DBU 08/1742/CC

Monsieur GIORGI.- C'est un réajustement par rapport aux dépenses nettes exposées par le Bataillon des Marins Pompiers. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 007-13/10/08 CC - Mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de la régie de recettes du parking Hôtel de Ville - Décharge de responsabilité et remise gracieuse

DGAGF 08/1743/CC

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 008-13/10/08 CC - Mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de la régie de recettes du port de La Pointe Rouge : décharge de responsabilité et remise gracieuse

DGAGF 08/1751/CC

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 009-13/10/08 CC - Mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de la régie de recettes et d'avance du port de La Ciotat : décharge de responsabilité et remise gracieuse

DGAGF 08/1749/CC

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 010-13/10/08 CC - Marché d'Intérêt National de Marseille (MIN)
Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le marché
d'Intérêt National des Arnavaux (14ème) et de Saumaty (16ème),**

DBU 08/1804/CC

Monsieur GIORGI.- Je précise que les subventions d'équilibre sont données par la Communauté Urbaine. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 011-13/10/08 CC - Comité d'hygiène et de sécurité de Marseille
Provence Métropole - Extension du champ de compétence**

DGRH 08/1805/CC

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**FCT 012-13/10/08 CC - Approbation de conventions avec le Centre de
Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de concours et examens
professionnels.**

DGRH 08/1759/CC

Monsieur ROSSO.- Merci de consacrer quelques secondes à l'intérêt des fonctionnaires territoriaux. Les communes comptant plus de 350 agents sont adhérentes obligatoires du centre de gestion des Bouches-du-Rhône. Le centre de gestion a une compétence exclusive sur les concours de catégorie B. Ce n'est pas le cas pour les catégories C, c'est une compétence facultative. La Communauté Urbaine souhaite signer une convention avec le CDG 13 pour ces concours. Je crois que c'est une bonne chose pour les fonctionnaires et je vous remercie de l'avoir proposé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Allouch, la Commission s'est réunie le 25 septembre, pouvez-vous nous faire un bref compte rendu des travaux ?

Monsieur ALLOUCH.- Tout s'est très bien passé. Les débats ont été nombreux, longs, intéressants et je dirais même intelligents.

Cela dit, nous avons adopté deux rapports. L'un concerne l'association et le centre de promotion de l'emploi par la micro entreprise, il s'agit d'aider à la création de micro entreprises et d'emplois. En l'espace de 3 ans, nous avons une survie de 75% des entreprises aidées, ce qui représente la création de 224 entreprises et 280 emplois.

Le deuxième dossier concerne les 3 jours d'intelligence collective. Il s'agit d'événements organisés pendant 3 jours, le 21, 22 et 23 octobre. Ces événements sont destinés à rapprocher les entreprises entre elles, à créer des synergies, à informer des entreprises sur l'usage des techniques de l'information et de la communication et bien sûr à présenter des démonstrations de solutions innovantes. C'est un dossier qui concerne l'intelligence artificielle.

DEV 001-13/10/08 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Centre de Promotion de l'Emploi par la micro entreprise (CPEM) et approbation d'une convention

DDEAIAG 08/1739/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Teissier, pas de déclaration ?

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DEV 002-13/10/08 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'organisation de l'événement "Les 3 jours de l'Intelligence Collective" par l'Association Medinsoft les 21, 22 et 23 octobre 2008 et approbation d'une convention

DDEAIAG 08/1770/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 1^{er} octobre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, la Commission s'est déroulée d'une façon que je qualifierais de normale et les trois rapports ont été adoptés à la majorité des membres de la Commission.

AEC 001-13/10/08 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

DUFHURBA 08/1801/CC

Monsieur MAGRO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 002-13/10/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gémenos - Engagement de procédure de modification n°8

DUFHURBA 08/1802/CC

Monsieur MAGRO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AEC 003-13/10/08 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°17

DUFH 08/1992/CC

Monsieur MAGRO.- Pour ce rapport, nous avons été informés d'un certain nombre de remontées de certaines Mairies d'arrondissement bien que cela n'ait pas fait l'objet de déclarations formelles, malgré la nouvelle formulation concernant le quartier des Catalans qui indiquent que les dispositions antérieures étaient maintenues. Mais je crois qu'il y a un débat sous-jacent.

Monsieur RUGGERI.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. J'interviens au sujet de la 17^{ème} modification du Plan Local de l'Urbanisme de Marseille. Je ferai une remarque préliminaire. Je ne veux être discourtois, ni avec M. Magro, dont je salue la compétence, ni avec mon excellent ami Claude Vallette et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir mis à l'ordre du jour cette procédure de modification. Mes observations portent uniquement, non pas sur le fond, mais sur la forme.

J'ai quand même quelque modeste expérience car cela fait 7 ans que j'appartiens à cette Commission et j'ai été assez surpris du déroulement de celle-ci, je parle de celle qui concernait la 17^{ème} modification du PLU de Marseille, à savoir que si j'avais été un observateur extérieur, j'aurais pu me demander qui présidait cette Commission. J'aimerais à cet égard que vous puissiez clarifier, avec les titres qui sont ceux de M. Magro et ceux de M. Vallette, quelle est la compétence, la part de compétence concernant cette Commission.

Ma deuxième observation, c'est qu'à un moment donné du débat, je me suis demandé qui était le Maire de Marseille, était-ce M. Magro ou M. Gaudin ? Car que je sache, la charte fondatrice de la Communauté Urbaine a fait énoncer un principe intangible, c'est que les communes ont la maîtrise du sol, donc du Plan Local de l'Urbanisme. Or, il ne m'a pas semblé qu'à la lumière des débats, ce principe était respecté. Cela me met personnellement mal à l'aise et c'est pour moi une question très importante, je dirais presque sacro-sainte concernant la Communauté Urbaine.

Je pose donc deux questions. Premièrement, quel est le rôle et le partage des compétences dans cette Commission entre votre Vice-président délégué et le Président de la Commission ? Deuxièmement, est-ce que ce principe de maîtrise du Plan d'Occupation des Sols de la part des communes est remis en question ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela fait dix fois que l'on me pose la question, donc je vais faire la même réponse. La loi donne la compétence aux Communautés Urbaines sur les PLU. Suite à un accord entre nous, comme cela se fait dans la plupart des Communautés Urbaines en France, nous délégons au Maire la gestion du PLU mais nous avons au final et de part la loi, la responsabilité finale. A ce titre-là, nous avons un devoir de cohérence et de supervision que nous pouvons exercer avec le plus grand doigté possible. Je crois que c'est le cas dans cette délibération et à laquelle les Communautés Urbaines ne peuvent renoncer dans la mesure où elles sont responsables des PLU au final. Ce ne sont pas les Maires, même si on leur a délégué la compétence, la loi donne cette compétence aux Communautés Urbaines.

Les Maires sont délégués et nous respectons cette délégation au plus haut point. Il peut y avoir des cas très spéciaux où l'on estime qu'il peut y avoir l'ouverture de discussions dans laquelle nous nous inscrivons.

M. Vallette, Président de la Commission, a toute ma confiance et M. Magro, qui a toute ma confiance également, est Vice-président délégué aux questions d'urbanisme communautaire.

Monsieur MAGRO.- J'invite l'orateur précédent à avoir une lecture très attentive du procès verbal de la Commission Aménagement de l'espace communautaire et vous verrez qu'il n'y a pas matière à polémique.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, chers collègues, je me félicite que le rapport présenté ce jour prenne en compte les remarques du Commissaire Enquêteur relative à la modification du PLU de Marseille et propose pour certains dossiers, je cite, *"la mise en œuvre d'une réflexion avec la Ville de Marseille, de façon concertée et partagée"*. Particulièrement sur le projet, très contesté, d'un hôtel de luxe en lieu et place de l'usine de sucre Giraudon, en bordure de mer aux Catalans.

Mais, à ce jour, malgré ce rapport, nos inquiétudes persistent sur l'avenir de ce site. Preuve en est, la dernière discussion sur ce dossier lors du Conseil Municipal de Marseille lundi dernier : le premier adjoint de la ville, M. Roland Blum, a avoué que la Ville de Marseille comptait effectivement réaliser un tel projet aux Catalans. Revu et corrigé peut-être, mais il parlait bien d'un hôtel. Refusant même l'examen de tout projet alternatif, comme le souhaite bon nombre de résidents du quartier. Et cela, même si chacun reconnaît que la population doit être concertée.

De plus, ce rapport comporte des modifications du PLU dans d'autres secteurs de Marseille, dont les habitants concernés, contestent eux aussi fortement les choix inscrits dans cette modification. Ainsi des maisons de maître de l'avenue Corot dans le 13^e arrondissement : malgré l'avis du commissaire enquêteur, l'engagement du délégué à l'urbanisme, l'avis du Maire et du Conseil d'arrondissements (qui vous a d'ailleurs saisi par courrier sur le sujet), une seule bastide est classée en protection, tandis qu'un permis de construire court sur tout le reste.

Pour éviter toute mauvaise polémique, le problème n'est pas tant de savoir à qui *"in fine"* appartient la décision de modification du PLU. Le rapport d'aujourd'hui a raison de parler de méthode concertée et partagée.

Mais précisément, le problème est que, même si on en revient explicitement aux dispositions antérieures du PLU, les projets envisagés dans les

deux cas évoqués plus haut, sont toujours les mêmes. L'hôtel des Catalans en est la parfaite illustration.

Pour nous élus de Marseille, face à la volonté politique du Maire de Marseille de continuer dans sa logique de spéculation immobilière, nous n'avons aucune garantie, malgré ce rapport, sur cette nouvelle modification du PLU.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez donc aisément, qu'avec mes collègues, élus du groupe Communiste, Républicain et Citoyen de Marseille, nous ne pouvons voter favorablement ce rapport.

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, chers collègues, voilà bien un dossier embarrassant et je veux aller dans le sens de ce que disaient le Président Guérini et Bruno Gilles tout à l'heure. Bien évidemment, c'est un problème marseillais mais en tant qu'élu de Marseille, je ne peux pas voter pour ce rapport. Le PLU proposé aujourd'hui, une fois de plus par Jean-Claude Gaudin et sa majorité municipale, laisse la part belle à l'urbanisation.

Frédéric Dutoit a parlé de l'Hôtel des Catalans, mais on pourrait parler des bastides du 13 /14, et d'autres faits qui se passent à Marseille. Donc sur ce dossier-là, nous nous abstiendrons, Jean-Luc Bennhamias et moi-même.

Monsieur VALLETTE.- Mes chers collègues, sur la forme, il me semble que pour une Commission qui a à aborder les problèmes techniques, il vaut mieux la sérénité que la bataille rangée. C'est ma façon de faire et je continuerai quoi qu'il arrive pour que la dynamique que nous avons impulsée tous ensemble ne soit pas perdue.

Sur le fond de ce débat, je suis désolé, Monsieur Dutoit, mais vous avez dit des erreurs que l'on a déjà relevées. C'est un problème municipal. Le texte proposé à la Communauté Urbaine est très clair, il va dans le sens de ce qui a été fait par la Ville de Marseille. Je ne vois pas où est la difficulté.

Les conclusions sont les mêmes. Ce que l'on vous demande de voter, c'est la même chose, ensuite, on peut toujours dire : « Il y aura un hôtel, ceci ou cela ». Pour le moment, il n'y a plus de projet, on est revenu à la situation ante. Nous allons discuter et je pense qu'au niveau de la Mairie de secteur, des concertations sont prévues, elles se feront avec tous les élus et dans ces conditions, on pourra revoir ce projet-là tous ensemble.

En ce qui concerne les bastides, alors que j'avais proposé moi-même de protéger ces bastides et en tous cas de bien voir ce qu'il en était, je vous signale que le commissaire enquêteur à l'inverse, de ce que vous venez de dire, a dit qu'il ne voyait pas pourquoi on classait ces bastides. Que voulez-vous faire, on ne peut pas être plus royaliste que le roi ! Vous dites souvent que l'on ne suit pas les avis des commissaires enquêteurs, mais nous l'avons suivi car il faut de la cohérence bien qu'une de ces maisons était assez remarquable. Les propriétaires ne sont pas prononcés du tout sur le sujet.

Je vous signale enfin que dans cette conception de conserver le patrimoine de Marseille tout en veillant à l'application du PLH, sur la Timone, nous avons préservé le centre du noyau villageois, envers et contre certains lobbys que vous dénoncez. Nous l'avons fait ! Donc je récusé totalement ce que vous venez de dire, mais encore une fois, c'est un débat marseillais et on pourrait dire la même chose pour les autres communes.

Pour finir, je voudrais remercier le Président Caselli car nous avons mis au vote cette 17^{ème} modification. Vous savez que l'important est de refaire le PLU de Marseille, c'est une obligation et le Président s'est engagé à mettre au prochain Conseil la révision du PLU de Marseille comme le lui a demandé le Maire de Marseille, donc je ne vois pas où est le problème.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de MM. Fouquet, Poggiale, Dutto, Dutoit, Agullo
et de Mmes Hadj Chick, Ortiz, Palloix, Nespoulous

Abstentions de MM. Madrolle et Bennahmias, Semeriva
et de Mmes Arzano et Boulay

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux.

Monsieur MOLINO.- Tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité.

DTUP 001-13/10/08 CC - Approbation de la convention d'Autorité Organisatrice de second rang avec le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL) pour la desserte des collèges Darius Milhaud, Val d'Or et Campagne Allemand à Marseille

DITRA 08/1852/CC

Madame LOTA.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 002-13/10/08 CC - Renouvellement de la convention entre la Communauté Urbaine Marseille Provence métropole et la RTM relative à la mise en oeuvre de la tarification combinée

DITRA 08/1853/CC

Madame LOTA.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Madame VASSAL.- Le premier rapport est retiré. Je voudrais en profiter pour remercier les services de la DEA d'avoir organisé une Commission qui s'est extrêmement bien passée à la Géolide et où de nombreux membres nouveaux élus communautaires ont pu voir comment fonctionnait ces stations d'épuration. Dans ce cadre-là, merci, Monsieur le Président de m'avoir déléguée pour pouvoir le faire.

Et je souhaite continuer dans ce sens puisque les membres de la Commission m'ont demandé de réaliser d'autres visites et nous ferons avec le Vice-président délégué M. Rouzaud, une visite à Entressen etc. Si des membres d'autres Commissions souhaitent s'y joindre, je pense que dans l'intérêt de tous, ce serait une bonne chose de pouvoir y participer. Je communiquerai les dates à tous les groupes divers et variés.

Je pense qu'aujourd'hui, nous devons aller dans un accord de gouvernance partagée, je le dis bien pour me l'inculquer dans la tête ! Dans ce cadre, c'est important de pouvoir connaître les détails de notre Commission.

Le premier rapport est retiré, les autres n'ont apporté aucun problème particulier, ils ont été adoptés à l'unanimité.

Je voulais juste faire un petit clin d'œil à mon ami Roland Povinelli avec qui je siège au Conseil Général et en profiter pour féliciter nos nouveaux sénateurs, Bruno Gilles et Samia Ghali. Cela n'avait pas été fait jusqu'à maintenant, je crois qu'il faut leur faire un petit clin d'œil ainsi qu'à Messieurs Guérini et Gaudin pour leur réélection.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela a été fait en réunion des Maires, Madame Vassal.

Madame VASSAL.- Oui, mais je pense qu'il y a d'autres élus communautaires ici qui apprécient aussi le fait de pouvoir les féliciter.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, je vous signale par ailleurs, que c'est au Président de faire les convocations de l'ensemble des élus communautaires et qu'il y a aussi un Vice-président chargé de la Commission Une Agglomération Eco responsable. Mais je suis très heureux que vous vous entendiez aussi bien, comme j'ai pu l'entendre, avec Antoine Rouzaud, j'en suis ravi.

AGER 001-13/10/08 CC - Création de l'opération "programme de restauration et d'entretien du Jarret" - Affectation d'une Autorisation de Programme

DEASRVS 08/1747/CC

(DOSSIER RETIRE).

AGER 002-13/10/08 CC - Convention d'affermage du 21 janvier 1992 relative au service de l'eau et de l'assainissement de la commune du Rove. Approbation de l'avenant n°7

DEA 08/1812/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 003-13/10/08 CC - Contrat d'affermage n°00/544 du 1er janvier 1992 relatif au service d'assainissement de la ville de Marseille et d'Allauch - Approbation de l'avenant n°4

DEA 08/1814/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 004-13/10/08 CC - Contrat d'affermage du service de l'assainissement de la commune de Saint Victoret - Prolongation de délai - Approbation de l'avenant n°3

DEA 08/1733/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 005-13/10/08 CC - Actualisation des tarifs communautaires eau et assainissement au 1er janvier 2009

DEA 08/1732/CC

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- En l'absence de M. Masse, pouvez-vous nous donner des informations sur la Commission Voirie et Signalisation, Madame Milon ?

Madame MILON.- Tous les rapports ont reçu l'approbation de tous les membres de la Commission. La Commission a décidé, dorénavant, étant donné le contexte financier, de donner une priorité absolue à tout ce qui relèvera de la sécurité.

VOI 001-13/10/08 CC - Aménagement paysager de l'avenue de la Côte Bleue - RD5 - sur la commune d'Ensuès-la-Redonne -Participation financière de Marseille Provence Métropole et Approbation d'une Autorisation de Programme.

DIVOIAG 08/1599/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 002-13/10/08 CC - RD 44g - Aménagement du carrefour des Aubagnens sur la commune d'Allauch - Participation financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et approbation d'une Autorisation de Programme complémentaire.

DIVOI 08/1760/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 003-13/10/08 CC - Aménagement d'un carrefour giratoire et d'une voie d'accès au futur Pasino, depuis l'avenue Guillaume Dulac, à La Ciotat - Affectation d'une Autorisation de Programme.

DIVOIAG 08/1757/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur PICCIRILLO.- Nous avons un seul rapport qui a été adopté à l'unanimité par la Commission.

POR 001-13/10/08 CC - Délégation de Service Public "pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse" attribué à l'YCPR - Port de Pointe Rouge - Approbation d'un avenant

DIPORAG 08/1722/CC

(DOSSIER RETIRE)

POR 002-13/10/08 CC - Abattement de 50 % du montant de la redevance d'occupation de poste à terre des plaisanciers titulaires d'un contrat d'occupation et des associations bénéficiant d'un contrat de dépendances portuaires de terre-pleins au sein de l'espace "voile légère" du port de Pointe Rouge - Marseille

DIPOR 08/1731/CC

Madame GAMERRE.- Monsieur le Président, chers collègues, je saisis l'opportunité de cette délibération, que nous approuverons pour rendre hommage à Claude Piccirillo, Président de la Commission Port de Commerce, Ports de Plaisance, Aéroport...

(Applaudissements)

... qui au cours de la précédente mandature a mis en place la gestion des ports de plaisance en conformité avec la loi, et en a réhabilité un bon nombre.

Monsieur le Président, M. Piccirillo a su s'entourer d'une équipe très compétente et à cet égard, je ne peux que regretter les mises à l'écart que vous

décidez là aussi de façon unilatérale car toute cette équipe n'a jamais démerité et travaillé dans l'intérêt du monde de la plaisance et de la Communauté Urbaine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame, de quoi parlez-vous s'il vous plait ?

Madame GAMERRE.- Je parle, Monsieur le Président, du changement du directeur des Ports et de ses collaborateurs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Je pense Madame que vous devriez vérifier vos sources. Un collaborateur, c'est une chose et si vous voulez, on s'en expliquera en privé. Je vous expliquerai pourquoi. Pour le reste, Madame, je ne comprends pas de quoi vous parlez.

Madame GAMERRE.- On en reparlera Monsieur le Président, si vous voulez.

Ainsi, la gestion des ports a été solidement ancrée, il s'agit à présent de tout mettre en œuvre pour devenir le premier pôle de plaisance européen.

Les objectifs ont été fixés : créer de nouveaux ports, poursuivre les travaux de réaménagement, améliorer les ports existants dans le respect de l'environnement tout en continuant à les inscrire dans la tradition et la culture maritime de notre région et bien sûr, tout cela en cohérence avec les politiques municipales concernées et surtout, Monsieur le Président, en concertation avec les clubs et associations nautiques de notre Communauté Urbaine.

L'originalité de cette démarche, qui veut associer toutes les potentialités de notre territoire devait se retrouver dans la mise en place de quatre commissions paritaires dont les débats devaient permettre aux élus d'étudier les propositions d'aménagement, d'innovation et permettre plus de transparence notamment dans l'attribution des places dans les Ports.

Je rappelle, pour ceux qui ne le sauraient pas, que les quatre commissions citées étaient :

- l'événementiel,
- la police dans les ports,
- l'aménagement,
- les places dans les ports.

Vous n'êtes pas sans savoir M. le Président, les principaux enjeux de la plaisance sur le plan environnemental, économique et social. Je rappelle que dans notre Communauté Urbaine, la plaisance donne entre 400 et 500 emplois.

Par ailleurs, Monsieur le Président, dans le cadre de la préparation de Marseille Provence 2013, nous avons le besoin impératif de créer sur notre rivage des espaces suffisamment vastes et équipés pour y accueillir nos grands événements nautiques et culturels. Or, c'est par la presse, que nous prenons connaissance de nouveaux projets ou des difficultés que vous pourriez rencontrer pour mettre en œuvre ce plan d'action.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous parlez de la digue du large je suppose ?

Madame GAMERRE.- Ca c'est le Port Autonome, mais je parle de l'ensemble

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas le Port Autonome.

Madame GAMERRE.- Je parle de l'ensemble du plan de développement de la plaisance qui s'inscrit dans l'aménagement global du littoral et qui doit rentrer dans le plan de gestion du littoral.

Je poursuis.

Monsieur le Président, le monde de la plaisance est inquiet et demande la mise en place de ces commissions paritaires, c'est-à-dire plus d'écoute, plus de transparence, et plus d'information, comme cela s'est fait lors de la précédente mandature.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame, je pense que c'est au Président Piccirillo de vous répondre.

Monsieur PICCIRILLO.- Madame Gamerre, je suis un peu surpris de votre intervention puisque lors de la dernière réunion de la Commission, tout le monde a voté à l'unanimité favorablement.

D'autre part, pour les nouveaux membres de la Commission, dont vous faites partie, j'ai demandé aux services de vous projeter nos objectifs, les bilans et les perspectives. Nous n'avons pas attendu une intervention de votre part ou d'autres pour mettre sur pied d'ores et déjà nos objectifs pour les 6 ans à venir. Je crois que sur ce point, nous sommes entièrement en cohérence.

Je crois que c'est un procès d'intention. Dites vous bien Madame Gamerre que tant que je serai à la présidence de cette Commission, la transparence prévaudra ainsi que le travail en coopération avec l'ensemble des élus. Il n'y a pas un élu qui ne compte pas, tout le monde compte et c'est comme cela que nous avons avancé lors de la dernière mandature et que nous continuerons en ce sens.

D'autre part, en ce qui concerne les sociétés nautiques, je pense qu'à une exception près, tout le monde est en cohérence, tout le monde travaille dans le bon sens, et ce, en toute amitié et en toute confiance. Il n'y a pas de raison que cela change donc ne vous faites pas de souci, Madame Gamerre, vous serez partie prenante de toutes les décisions que nous prendrons et vous verrez, vous voterez aussi à l'unanimité comme par le passé.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Madame COLIN.- Monsieur le Président, deux rapports ont été soumis à la Commission et acceptés à l'unanimité.

EPPS 001-13/10/08 CC - Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune d'Ensues la Redonne et Marseille Provence Métropole, Gestion administrative du cimetière communautaire d'Ensues-la-Redone

DGEEAG 08/1727/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EPPS 002-13/10/08 CC - Comité Local d'Information et de Concertation relatif à la prévention des risques industriels à Marseille - Désignation d'un représentant

DGEEAG 08/1867/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE.

Monsieur DIARD.- Nous avons examiné quatre délibérations. Les deux premières sont des attributions de subvention à des associations ou à des organisations de séminaires. Il y a eu un avis favorable unanime et un avis favorable avec une abstention sur le deuxième rapport. Le troisième rapport concerne l'adhésion de MPM au GIP des Calanques. C'est très important, je vous rappelle simplement que la Communauté Urbaine avait adhéré à ce GIP en février 2008.

Le quatrième rapport est le plus important, il s'agit de la demande de subvention au Conseil Régional pour une étude de préfiguration d'une agence locale pour la maîtrise de l'énergie (ALE). Une loi de juillet 2005 a donné cette compétence aux Communautés Urbaines. Il y a déjà des ALE au Grand Lyon, à Bordeaux. Il s'agit pour l'instant d'une étude de préfiguration d'une durée d'un an, subventionnée à 80% par le Conseil Régional. Elle permettra ensuite d'installer une ALE qui peut être subventionnée à raison de 250 000 euros tous les trois ans par l'Europe, car il s'agit d'un programme européen. C'est un très bon dossier sur la maîtrise de l'énergie pour aider les communes, les entreprises, les populations à mieux maîtriser leur énergie. C'est en droite ligne avec le Grenelle de l'environnement. Comme vous le savez, le secteur du bâtiment représente 40% de l'énergie dépensée et un quart des émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes donc tout à fait dans l'esprit du Grenelle avec l'adoption de cette délibération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Permettez-moi de vous féliciter pour la mission qui vous a été confiée dans ce cadre-là.

DDIP 001-13/10/08 CC - Attribution d'une subvention de Marseille Provence Métropole à l'association POPsud pour le développement du pôle de compétitivité " Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie " et approbation d'une convention

DDEAIAG 08/1754/CC

Monsieur GIRAUD.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DDIP 002-13/10/08 CC - Attribution d'une subvention de Marseille Provence Métropole à Orpheme pour l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat - Approbation d'une convention

DDEAIAG 08/1712/CC

Monsieur GIRAUD.- En cette période de difficultés financières, il me semble qu'il serait bien de discuter dans plusieurs Commissions sur les critères pour ces subventions qui sont certes utiles à ceux qui les reçoivent, mais mériteraient peut-être une étude plus attentive.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suis d'accord pour que l'on fasse un balayage général sur ce point.

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DDIP 003-13/10/08 CC - Adhésion de MPM au Groupement d'Intérêt Public des Calanques - Approbation et signature de la convention constitutive

DGEEAG 08/1891/CC

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci.

Je voudrais vous dire toute la fierté que j'ai à cet instant que notre collectivité territoriale adhère à la convention constitutive du GIP des Calanques.

Car aujourd'hui, j'ai une triple satisfaction à faire valoir sur ce dossier qui, au-delà de l'aspect purement technique de ce rapport, a, me semble-t-il, une vraie valeur symbolique.

La première satisfaction est de voir que notre collectivité territoriale délibère trois jours après que le GIP a, à l'unanimité, décidé de lancer la concertation à l'avant-projet de Parc National des Calanques. Il y a là un symbole qui me paraît être fort et que je souhaitais soulever.

Ma deuxième satisfaction est de voir que par cette délibération, les 18 communes de l'agglomération marseillaise ont décidé d'accompagner ce projet de création de Parc National, de partager la mise en place d'une véritable politique de protection de notre environnement et d'un patrimoine qui est particulièrement exceptionnel mais aussi particulièrement fragilisé et en même temps que nos collectivités aient décidé de mener une politique de valorisation de notre patrimoine.

En ce sens, nous nous engageons et nous adressons, me semble-t-il, un message fort à l'Etat qui attend beaucoup du positionnement des collectivités territoriales.

Ma troisième satisfaction est aussi de montrer que ce rapport témoigne de la volonté de MPM de mener une véritable politique ambitieuse en matière de qualité des eaux, de qualité de la mer et en même temps de pratiques nautiques et je pense que le fait que notre collectivité MPM sera dorénavant membre du GIP des Calanques servira de catalyseur et de booster sur ces compétences qui sont des compétences directes.

Je voudrais dire que finalement, cette adhésion, si elle est en quelque sorte le résultat d'un long processus, elle est aussi le démarrage d'une longue histoire qui va s'inscrire avec l'ensemble des collectivités, avec l'ensemble des acteurs qui font la vie des calanques, dans le cadre prochainement, dans les mois qui viennent, de l'adoption de l'avant-projet de territoire du Parc National et plus à même dans l'année 2009, de l'adoption du projet de territoire et de la Charte de Développement Durable.

C'est un travail de longue haleine. C'est un travail qui sera le fruit d'une concertation. C'est un travail qui est mené depuis une dizaine d'années maintenant, par Guy Teissier et le GIP des Calanques, à une époque où l'on ne parlait pas de Grenelle de l'Environnement et où l'on était bien loin d'imaginer un consensus. Aujourd'hui, nous sommes au-delà du consensus, nous sommes même dans une logique d'unanimité et j'espère que cette logique perdurera.

Mes chers collègues, aujourd'hui, cette adhésion au GIP des Calanques, comme je vous le disais dans mon propos introductif, a une valeur symbolique forte. Il nous appartiendra, pour l'ensemble des collectivités territoriales qui y siègent, d'accompagner le processus de concertation. Nous sommes vraiment au début de ce que l'on pourrait appeler la construction de la gouvernance du futur parc des Calanques, mais en même temps de la construction de ce qui sera son périmètre. Je ne vous cache pas qu'il y aura sans doute des débats dans les collectivités pour se positionner sur le périmètre du cœur du parc ou sur le périmètre de l'aire d'adhésion.

Mon souhait, et l'on entendra les uns et les autres s'exprimer sur ce sujet, serait que nous partions sur une position claire, acceptable pour tous, c'est que les sites classés et les sites inscrits soient dans le périmètre maximal potentiel, sachant que bien évidemment, dans le cadre de la concertation que nous aurons à mener dans l'année à venir, nous aurons à définir très précisément les contours de ce que seront le cœur de parc et l'aire d'adhésion.

Mes chers collègues, c'est la consécration en quelque sorte d'un vrai travail, d'un travail de longue haleine, d'un travail pour la valorisation d'un patrimoine qui nous est commun.

Je crois que mettre en avant le Parc National des Calanques, au même titre que nous avons pu mettre en avant, il y a quelques années de cela, la création d'Euroméditerranée qui sont finalement dans deux domaines différents mais aussi structurants l'un que l'autre, cela montre bien la volonté qui est la nôtre, une volonté partagée de faire en sorte que nous ayons une véritable politique de développement durable sur ces territoires que nous connaissons très bien et qui sont malheureusement trop fragilisés par l'impact de l'homme.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Royer-Perreaut, je ne peux qu'adhérer à ce que vous venez de dire.

Madame PALLOIX.- Monsieur le Président, chers collègues, après des années de réflexion, le projet de Parc National des Calanques de Marseille à La Ciotat se concrétise peu à peu : il devrait normalement voir le jour en 2010. D'ici là, avant l'application du décret de création du Parc, il s'agit de franchir un certain nombre d'étapes :

Ainsi, vendredi 10 octobre, l'assemblée générale du GIP a validé l'avant-projet. Ce document préfigure le futur Parc National : son périmètre, ses objectifs et ses grandes orientations. Cependant il faut être vigilant quant à la mise en application des orientations définies par le GIP car le projet final devra être à la hauteur des attentes de la population et de l'intérêt environnemental du site.

Ce rapport ne peut que nous satisfaire et remporte notre totale approbation quant à l'adhésion de notre EPCI au GIP des Calanques.

Il nous semble que la participation de MPM au GIP ne peut que renforcer la mission essentielle de ce groupement dans la perspective de la création du Parc National des Calanques de Marseille à La Ciotat.

Avec ses calanques, son Cap Canaille, ses criques, ses plages, ses petits ports de pêche et de plaisance et ses cabanons, notre littoral est connu et reconnu dans le monde entier par ses couleurs, son charme, son authenticité, sa magie. Qui pourrait dire le contraire ?

L'enjeu du futur Parc National n'est pas de faire du territoire des Calanques « un sanctuaire », mais au contraire de le doter de réels moyens humains, techniques et financiers pour accueillir convenablement tous ceux et toutes celles qui viendront partager les richesses naturelles du site, sans le mettre en péril. Le Parc a aussi pour objectif de concilier la protection du site naturel et la préservation des activités traditionnelles.

Mais il ne s'agit pas non plus de se contenter d'un projet minimaliste : nous ne voulons pas que la formidable dynamique portée par le milieu associatif et la population en faveur du projet aboutisse à la création d'un « Parc National au rabais » tant sur les moyens alloués que sur le périmètre ou les ambitions du Parc. Aussi, nous veillerons à l'intégration effective de la totalité des sites classés et inscrits dans le « cœur de Parc ». Le projet du Parc National devra être aussi l'occasion de donner naissance à une véritable gestion durable des territoires concernés par l'aire d'adhésion.

Les calanques se situent à 6 Km du centre-ville, à dix minutes d'une agglomération d'un million d'habitants et attirent plus d'un million et demi de personnes par an.

En effet, le caractère exceptionnel du futur Parc National (qui sera le premier parc national périurbain d'Europe à la fois terrestre et maritime) nécessite la mise en place d'une politique de développement durable réellement ambitieuse qui ne se limite pas à de simples « mesurette » à haute valeur médiatique. Pour nos

municipalités, il convient de saisir l'opportunité que représente ce projet : la réussite de cette entreprise ne pourra pas se faire dans l'attentisme ou la frilosité.

Si le classement du site a permis d'empêcher les constructions intempestives, un classement en Parc National permettra d'assurer la gestion de la fréquentation et une surveillance accrue du site.

Monsieur LE PRESIDENT.- Essayez de conclure s'il vous plait.

Madame PALLOIX.- Car les scientifiques ont repéré de nombreuses altérations : érosion, détérioration de la flore et de la faune, diminution de la fréquentation des oiseaux nicheurs, décharges sauvages, braconnage sous-marin etc.

Un parc national doit être vivant.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Palloix, si vous voulez bien conclure, l'heure avance !

Madame PALLOIX.- Je suis désolée, mais je ne suis pas intervenue jusqu'à maintenant, j'ai presque fini Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes tous d'accord avec ce que vous dites.

Madame PALLOIX.- Je parle aussi au nom d'associations. Nous sommes peut-être d'accord, mais laissez-moi terminer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Terminez vite.

Madame PALLOIX.- Il doit intégrer des fonctions de préservation et de protection du site. En même temps, il peut, il doit, être ouvert à des activités, qui ne doivent pas être contradictoires avec les objectifs du parc. Il faut donc, respecter la loi du littoral, établir des règles de périphérie du parc et refuser le bétonnage et non pas seulement repousser les limites, car on sait que la pression des promoteurs est forte à Marseille, à Cassis et à La Ciotat et plus particulièrement sur tout le littoral de notre Communauté.

C'est ce que réclament avec force près de 70 associations représentatives de nos communes, qui donnent rendez-vous à tous les amoureux de ces lieux, samedi 18 octobre après-midi, sur la Canebière, afin de donner un « dernier coup de pouce » pour envoyer un signe fort au gouvernement. Je vous signale qu'à la dernière manifestation, il y avait M. Miron et M. Tian.

Le Parc National apporte la solution la plus adaptée pour les calanques, le Cap Canaille et la zone maritime qui s'étend du Frioul à Bandol, à condition d'introduire dans son cœur la totalité du site classé et des sites inscrits ainsi que des zones à protéger.

Leur revendication est simple : la totalité des sites classés et inscrits doit être englobée dans le cœur du Parc National des Calanques.

Notre mission, si nous l'acceptons aujourd'hui, qui ne sera pas une mission impossible, sera donc, de participer à la mise en place de ce parc national

en concertation prolongée et permanente avec tous les acteurs concernés et, surtout de veiller à faire respecter l'engagement de l'Etat en matière de financement.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur ESSAYAN.- Monsieur le Président, nous adhérons donc au GIP, mais quelle est la position des communes ? J'ai assisté pour la première fois, il y a environ un mois à une réunion à Cassis. C'est un problème difficile. On a connu Natura 2000 avec la réaction des chasseurs. J'ai demandé à la réunion de Cassis à ce que l'on commence déjà à en parler aux associations de chasseurs. Rien que dans notre petit coin, à l'Est marseillais, il y en a 1000. C'est un problème difficile, sensible. On n'a pas dit à la dernière réunion que nous y adhérons. A mon avis, on y adhèrera, surtout si c'est la Communauté Urbaine qui adhère. D'autre part, on veut connaître très précisément le périmètre.

Natura 2000 nous a donné un périmètre, il touche la zone urbaine. Nous avons là des terrains communaux, on nous a dit qu'il n'y aurait pas de problèmes. On envisage peut-être d'y faire des logements sociaux. Et aujourd'hui, quand on veut faire quelque chose sur ces terrains, il faut que l'on palabre et cela n'a pas l'air d'être très évident.

Je voudrais quand même que l'on soit assuré de ce qui va se passer à l'intérieur du périmètre mais également en particulier sur le coup de crayon qui fixera le périmètre.

Monsieur LE PRESIDENT.- La discussion sur le périmètre est complètement fondamentale. C'est un travail que nous devons mener ensemble toutes les parties intéressées. Les Conseils municipaux devront être associés effectivement.

Pour l'instant, on adhère au GIP, on ne se prononce pas sur le périmètre.

Monsieur AGULLO.- Les Verts se réjouissent que MPM soit partie prenante du projet de création du Parc National. De part ses compétences, MPM doit participer à la mission première du futur parc : la sauvegarde et la protection du milieu naturel des calanques.

Je dirais que ce n'est pas une chose aisée car on le voit avec les projets de développement des ports de plaisance, on va avoir des contraintes que l'on exerce toujours de façon plus forte sur la biodiversité de ce parc à venir dont les contours ne sont pas encore dessinés. Il y a un véritable enjeu. Le Parc National des Calanques ne doit pas devenir un parc d'attraction environnemental.

Nous avons eu l'an dernier le projet hôtelier du Mont Rose, nous avons en projet la construction du boulevard urbain sud qui se jettera aux portes des calanques. Remplir cette mission première de protection et de conservation ne sera pas une chose aisée.

Que le Parc soit un attrait touristique pour la région est une bonne chose, mais le tourisme de masse dans le Parc, non ! Alors attention lorsqu'on parle de faire le 1^{er} pôle européen de plaisance, il y a peut-être des contradictions à gérer.

Enfin, on le voit bien à la liste des signataires du Groupement d'Intérêt Public des Calanques, il ne contient aucun représentant, de près ou de loin, de la Côte Bleue et de son parc marin. La Côte Bleue, rappelons-le, fait partie du

périmètre potentiel du Parc national des Calanques voté par le GIP en novembre 2007. Il y a là-bas des zones exceptionnelles à préserver, une urgence à mettre fin au grignotage immobilier. Il faut donc un cœur de parc qui soit créé également sur la Côte Bleue. Je m'interroge sur l'absence de partenaires de la Côte Bleue présents au niveau de ce protocole.

Monsieur ROSSO.- Monsieur le Président, je crois que l'on va un peu vite. L'adhésion de la Communauté Urbaine au GIP des Calanques et le Parc National sont deux choses différentes. Il faut savoir que c'est bien la Communauté Urbaine qui adhère au GIP pour pouvoir discuter du futur parc. Je vous signale que le Département a 35 voix, la Ville de Marseille, 35 voix et la Communauté Urbaine a 5 voix.

La Côte Bleue a une expérience très grande. Nous avons créé le parc marin de la Côte Bleue. Ce sont 5 communes dont une qui n'appartient pas à la Communauté Urbaine. Maintenant, c'est un syndicat mixte. Il y a ces cinq communes, le Conseil Général et le Conseil Régional. Nous avons beaucoup de choses à dire là-dessus.

Pour le moment, je pense que la Côte Bleue n'est concernée que par la mer en raison d'un espace marin adjacent. Donc la discussion va commencer. C'est très bien que la Communauté Urbaine ait adhéré au GIP des Calanques car elle a son mot à dire. Mais je pense qu'il ne faut pas aller trop vite car ensuite, ce sont les SCOT, les PLU etc., et les communes doivent avoir droit à la parole.

Le comité syndical va se réunir pour dire notre position. Nous avons reçu la direction du GIP. Vous savez que les pêcheurs professionnels souhaitent quant à eux un statu quo. Donc, ce n'est pas si facile et nous en avons une grande expérience.

Pour ma part, ma commune va devenir un site classé. Nous avons pris de l'avance. Quant au Parc National, nous n'en sommes pas encore là et je crois que mes collègues de la Côte Bleue, y compris à Châteauneuf-les-Martigues, ont le même avis de moi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DDIP 004-13/10/08 CC - Demande de subvention au Conseil Régional pour une étude de préfiguration d'une Agence Locale pour la maîtrise de l'Energie (A.L.E.)

DGEEAG 08/1845/CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 50)

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 13 Octobre 2008

**La séance est ouverte à 09 H 30
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**